

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022





MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2021 a été marquée par le début d'une crise énergétique sans précédent. Tout le monde a été touché et nombre de fournisseurs alternatifs à EDF ont fait faillite. Pour les collectivités, c'est tout un modèle économique qu'il a fallu revoir, des économies à faire, une autre façon de gérer leur énergie, des investissements à reporter. Des investissements pourtant nécessaires pour économiser cette précieuse et coûteuse énergie, d'autant que la situation risque de perdurer.

Heureusement, le fonds de transition énergétique destiné aux communes de moins de 2 000 habitants a été un secours précieux pour investir dans la rénovation énergétique ou la modernisation de l'éclairage public. Les communes ont commencé en 2022 à avoir davantage le réflexe de demander ce fonds de 300 000 € annuel qui sert souvent de complément à d'autres subventions. Elles ont également pu compter sur le reversement de la taxe sur l'électricité qui a représenté un montant global versé de 332 400 €.

Des aides financières qui je n'en doute pas sont précieuses, mais les communes peuvent également compter sur les compétences de notre équipe que ce soit notamment pour les problématiques sur les marchés de fourniture d'énergie, les travaux, le conseil en énergie ou la maintenance informatique et SIG.

Nous pouvons également nous appuyer sur les autres syndicats d'énergie de Bourgogne/Franche-Comté. De plus en plus de projets sont montés en commun, permettant une économie d'échelle notamment pour notre petit syndicat. C'est ainsi qu'un conseiller mutualisé pour les grands projets de développement éoliens ou photovoltaïque a été recruté. Un service, et une expertise gratuite que je vous invite à utiliser.

Nous sommes à votre service, et nous continuerons de nous efforcer à vous apporter notre aide dans nos différents domaines de compétences comme nous le faisons depuis bientôt trois décennies puisqu'en 2024, le syndicat fêtera ses trente ans.

Je vous souhaite bonne lecture, de ce compte rendu d'activité et comme il est publié en cette fin d'année, j'en profite pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2024 !

Bien cordialement,

Michel Blanc

SOMMAIRE

	Instances syndicales et commissions	6
	L'actualité 2022	10
	Communication	16

SERVICE ÉNERGIE

	Concession électricité	19
	Concession gaz	22
	Travaux	24
	Conseil en Énergies Partagé (CEP).....	30
	Groupement d'achat d'énergies	36
	Mobilité électrique	42
	Système d'Information Géographique (SIG)	52

SERVICE INFORMATIQUE

	Prestations informatiques	56
	Formations	68

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	Ressources humaines	71
	Bilan financier	73



QUI SOMMES NOUS ?

Syndicat départemental agissant pour le compte des collectivités et constitué d'une équipe de 13 personnes, Territoire d'énergie 90 a été créé en 1994 et regroupe les 101 communes du Territoire de Belfort. Il est fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale (mutualisation des moyens) et participe activement à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers.

Territoire d'énergie 90 opère dans différents domaines en lien avec l'énergie :

- ▶ contrôle de concession de distribution publique d'électricité et de gaz,
- ▶ maîtrise d'ouvrage des travaux, d'enfouissement des réseaux aériens, (éclairage public, électricité et Télécom),
- ▶ transition énergétique et conseil en énergie, mobilité électrique (bornes de recharge pour les véhicules électriques),
- ▶ mutualisation d'achat d'énergies,
- ▶ service d'information géographique.

En parallèle, il possède un service informatique qui propose différentes prestations aux collectivités :

- ▶ assistance et maintenance sur les logiciels métiers,
- ▶ sauvegarde externalisée et sécurisée des données,
- ▶ transfert de la compétence informatique (mise à disposition de matériel et logiciels),
- ▶ dématérialisation des échanges et saisine par voie électronique,
- ▶ protection des données,
- ▶ formations bureautique et progiciels.

LES INSTANCES





LES INSTANCES SYNDICALES

LE PRÉSIDENT

Michel BLANC, Maire de Lacollonge a été élu Président de Territoire d'énergie 90 en 2020. Ses attributions sont celles qui appartiennent à tout exécutif local. Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

Ils administrent le syndicat, débattent de ses orientations et votent le budget.

Le nombre de délégués par commune dépend du nombre d'habitants :

- ▶ < 1 000 habitants : 1 délégué,
- ▶ de 1 001 à 3 500 habitants : 2 délégués,
- ▶ de 3 501 à 10 000 habitants : 3 délégués,
- ▶ >10 000 habitants : 4 délégués + 1 par tranche supplémentaire de 10 000 habitants.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Il sont au nombre de 4 et leur rôle est de seconder le Président dans ses missions tout au long du mandat :

- ▶ Christian CODDET (Giomagny) :
1^{er} Vice-Président, en charge du budget et de la transition énergétique,
- ▶ Jean LOCATELLI (Grandvillars) :
2^{ème} Vice-Président, en charge des travaux,
- ▶ Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) :
3^{ème} Vice-Président, en charge des concessions gaz et électricité,
- ▶ Caroline CHARTAUX (Cunelières) :
4^{ème} Vice-Présidente, en charge de l'informatique et du SIG.

LE BUREAU SYNDICAL

Le Bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et de membres élus parmi les délégués du Comité Syndical.

Il se doit de respecter les règles applicables aux délibérations de l'assemblée plénière, notamment en ce qui concerne les conditions de quorum et de vote.

Le Bureau est composé du Président, des 4 Vice-Présidents, et de 12 membres élus parmi les délégués du Comité Syndical. Il délibère dans les limites des délégations fixées par le CGCT.

LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL

TRAIT D'UNION AU CENTRE DES ACTIONS

Être délégué au syndicat implique :

- ▶ d'être acteur des décisions prises sur des sujets stratégiques en matière d'énergie et d'aménagement,
- ▶ de participer activement à la vie et au développement économique de son territoire dans le respect de l'environnement,
- ▶ d'être force de propositions et s'engager dans l'élaboration des orientations.

Les délégués syndicaux représentent leur commune au sein du Comité Syndical, délibèrent et votent les projets les plus importants du syndicat.



EN SAVOIR PLUS...

Consulter les comptes-rendus des Bureaux et Comités sur notre site internet :

www.territoiredenergie90.fr/recueil-des-actes/

CHIFFRES CLÉS EN 2022

141

Délégués au Comité

17

Délégués au Bureau

4

Vice-Présidents

1

Président

4

Comités syndicaux

4

Bureaux syndicaux



LES COMMISSIONS

Plusieurs types de commissions internes (obligatoires ou facultatives) composées de membres du Comité Syndical se réunissent régulièrement, afin de réfléchir aux orientations futures de Territoire d'énergie 90 et proposer des évolutions qui seront décidées lors des Comités.

3 COMMISSIONS OBLIGATOIRES

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Son rôle est de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données.

Elle se compose de 6 membres (délégués issus de communes représentant différentes strates de population) et est présidée par Christian CODDET (Giromagny), 1^{er} Vice-Président en charge du budget et de la transition énergétique.

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ÉNERGIE (CCPE)

L'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août dite TECV, transposé à l'article L2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit la création d'une commission consultative paritaire (CCP) ayant pour but de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

La commission se compose de 6 membres : 3 délégués syndicaux et 3 représentants des EPCI à fiscalité propre. Chaque EPCI doit ainsi disposer d'au moins un représentant.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Constitué de 5 membres, elle est chargée d'examiner les candidatures et les offres mais aussi d'attribuer le marché. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés, sauf urgence impérieuse.

2 COMMISSIONS INTERNES

COMMISSION ÉNERGIE

Placée depuis le 12 juin 2008 sous la Vice-Présidence de Christian CODDET, cette commission a pour vocation première de répondre à l'obligation de création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux.

L'objectif de maîtrise de la consommation d'énergie pour le syndicat est venu renforcer le rôle de cette commission, avec des actions concrètes et des subventionnements aux communes notamment dans le cadre des CEE.

Ses membres sont les mêmes membres que la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

COMMISSION INFORMATIQUE & SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

Depuis 2020, les missions informatique et SIG sont regroupées sous la même présidence, Caroline CHARTAUX (Cunelières) avec une seule commission constituée de 8 membres.

Son rôle est d'étudier les actions à mener pour le développement des services informatiques et SIG afin de proposer à ses adhérents des solutions mutualisées pour réduire les coûts.



EN SAVOIR PLUS...

Pour en savoir, connectez-vous sur notre site internet : www.territoiredenergie90.fr/les-commissions/

CHIFFRES CLÉS EN 2022

3

Commissions obligatoires
CCSPL | CCPE | CAO

2

Commissions internes
Commission Énergie
Commission Informatique / SIG



L'ACTUALITÉ 2022





FAITS MARQUANTS

CRISE ÉNERGÉTIQUE MONDIALE

L'année 2022 a été marquée par une crise énergétique mondiale sans précédent qui a commencée à l'automne 2021. L'envolée historique des prix de l'électricité et du gaz sur les marchés, a été relayée massivement par les médias. Cette crise a impacté tout le monde : les collectivités, les entreprises, les particuliers.

CAUSES

De multiples raisons expliquent la crise du prix de l'énergie

- reprise économique,
- hausse du prix du carbone,
- une dizaine de réacteurs nucléaires (sur 56) à l'arrêt,
- faible stockage de gaz (hiver 2021 long),
- maintenance de gazoducs,
- certification du gazoduc Nord stream II en attente,
- crise géo-politique.

IMPACT NATIONAL

- faillite de fournisseurs,
- contrats résiliés par des fournisseurs,
- diminution des offres de contrat.

CONSÉQUENCES

- des collectivités françaises sans fournisseur,
- hausse de l'électricité jusqu'à 200%*,
- hausse du gaz jusqu'à 250%*.

LE GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE RÉGIONAL DIRECTEMENT CONCERNÉ

Depuis 2015, les adhérents au groupement d'achat d'énergie avaient des factures toujours inférieures aux Tarifs Réglementés de Vente, mais ils n'ont malheureusement pas pu échapper totalement au marasme des cours de l'énergie.

Même si le coût de la fourniture de gaz ou d'électricité ne représente qu'un tiers de la facture totale, l'augmentation du cours de l'énergie a eu des répercussions importantes sur le budget des adhérents, en tout cas pour le gaz avec une hausse du prix de +140% par rapport à 2021. Les adhérents à l'électricité ont

été épargnés en 2022 avec un coût de l'énergie inférieur au tarif réglementé.

Face à cette situation, le syndicat a alerté les adhérents au groupement d'achat d'énergie depuis octobre 2021 et a organisé une réunion de crise le 12 avril conscient du choc financier que cela représentait dans le budget des communes.



REVERSEMENT DE LA TCCFE

Le syndicat perçoit la taxe sur l'électricité prélevée sur les consommations électriques dans les communes de moins de 2 000 habitants. En 2021, Le syndicat a dû faire énormément de relances et de contrôles afin que les fournisseurs d'énergie paient bien la taxe due.

Au mois d'avril, les 85 communes concernées se sont vues reverser 1/3 de la taxe perçue sur leur territoire soit 332 399 € au total.

Une ressource appréciée par les communes qui peuvent en disposer à leur guise. A savoir qu'un autre tiers bénéficie également à ces mêmes communes pour financer les subventions au titre du fonds de transition énergétique.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE IRVE

Par délibération en date du 22 février, le comité syndical a approuvé la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, dans



FAITS MARQUANTS

le cadre d'un transfert de compétence des communes au syndicat. Il a également, à cette occasion, adopté les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence. En 2022, 85 communes (sur les 101 du département) ont délibéré pour transférer leur de la compétence IRVE au syndicat

Dans le cadre de ce transfert, Territoire d'énergie 90 :

- installe l'installation de nouvelles bornes et assure le remplacement d'anciennes bornes ou leur modernisation,
- gère la maintenance, l'exploitation, la supervision des bornes,
- règle le coût de la consommation électrique des bornes,
- perçoit la totalité des recettes d'exploitation.

La commune quant à elle :

- met gratuitement à disposition du syndicat un emplacement (signature d'une convention d'occupation du domaine public pour 15 ans, renouvelable tous les 5 ans),
- s'engage à laisser libre l'accès à la borne 24h/24, 7j/7,
- assure un pouvoir de police en cas de stationnement abusif.

Le syndicat prend en charge l'intégralité des dépenses de fonctionnement. Concernant l'investissement, la commune participe à 50 % (coût HT) si la borne est installée à la demande de cette dernière sauf avis contraire du syndicat. Dans les autres cas, le syndicat prend en charge l'intégralité de la dépense.



NOUVELLES IMPLANTATIONS DE BORNES RETENUES

Lors du comité syndical du 17 mai 2022, a été acté le déploiement de 5 bornes supplémentaires afin de continuer le déploiement de bornes publiques sur le département débuté en 2018 :

3 bornes sur Belfort (domaine public) :

- Déplacement des 2 bornes accélérées 22KW existantes de la place de la République vers la Place de la Révolution Française et implantation d'1 borne rapide (50 kW) sur cette même place,
- 2 bornes accélérées (22 kW) sur le parking Pompidou.

2 bornes dans la zone commerciale « La Porte de Belfort » (vers le parking Kiabi) à Bessoncourt (domaine privé) :

- 1 borne rapide (50 kW) ,
- 1 borne super rapide (100 kW).

DES TARIFS DE RECHARGE REVUS À LA HAUSSE

Pour faire face à la montée des prix de l'énergie et éviter de creuser le déficit du service les élus du syndicat n'ont pas eu d'autre choix que d'augmenter les tarifs des bornes de recharge.

Cette modification poursuit deux objectifs :

1. Réduire le déficit induit par les dépenses de fonctionnement des bornes (énergie, maintenance, supervision) par rapport aux recettes des charges
2. Favoriser la tarification au kWh plus juste pour l'utilisateur, même si un facteur temps reste utilisé afin de dissuader les utilisateurs d'occuper la borne de façon abusive :
 - bornes accélérées (22 kW) : 0.40€/kW et 0.02€/kW au delà de 2h30,
 - bornes rapides (50 kW) : 0.50€/kW et 0.03€/kW au delà de 1h30,
 - borne ultra rapide (100 kW) : 0.60€/kW et 0.05€/kW au delà de 1h.



FONDS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Instauré depuis 2021 ce fonds de 300 000€ par an est destiné à financer des opérations de transition énergétique (projets d'investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables) pour les communes de moins de 2 000 habitants dans le territoire desquelles la taxe sur la consommation d'électricité est



prélevée.

L'enveloppe 2022 n'étant pas épuisée, il a été décidé de laisser la possibilité aux communes bénéficiaires du fonds de transition énergétique, de déposer des dossiers au fil de l'eau jusqu'au 30 septembre 2022.

Par ailleurs, pour répondre aux attentes des communes, de nouvelles opérations sont devenues éligibles :

- installation de bornes de recharge,
- luminaire solaire,
- mise au norme des armoires électriques d'éclairage public,
- horloge astronomique,
- remplacement de luminaires sodium par de la LED.

AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION GAZ

Un avenant au cahier des charges de la concession gaz a été signé entre le syndicat et

GRDF précisant que les compteurs individuels et, lorsqu'ils existent, les postes de livraison clients et les postes d'injection bio-méthane feront désormais bien partie des ouvrages concédés au titre de l'article 2 des contrats de concession et appartiendront aux autorités concédantes à l'exclusion des équipements de livraison propriété des clients eux-mêmes.

JOURNÉE DE L'ÉCHARPE

Territoire d'énergie 90 tenait un stand à la Journée de l'écharpe le 17 septembre 2022 à Faverois, évènement incontournable et organisé tous les 2 ans par l'association des Maires du Territoire de Belfort.



Ce fut l'occasion pour Territoire d'énergie 90 d'échanger avec les élus et les services de nombreuses collectivités du Territoire de Belfort présent en nombre ce jour là.

Le Préfet du Territoire de Belfort est d'ailleurs venu sur le stand pour échanger sur les missions du syndicat mais également sur la crise énergétique.

Ce moment de convivialité et d'échanges a également permis au syndicat d'aller à la rencontre de ses partenaires et fournisseurs.

Au total, près d'une trentaine d'exposants étaient présents.



FAITS MARQUANTS...

38^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL DE LA FNCCR

Tous les deux ans, notre fédération la FNCCR organise un congrès national qui est devenu au fil des années le rendez-vous incontournable des acteurs publics de l'énergie, l'eau et le numérique. Cette année, la 38^{ème} édition s'est déroulée en terre bretonne, à Rennes du 27 au 29 septembre 2022.



Le fil rouge de cet année sera « Rebondir, et se réinventer ensemble ». Le challenge à relever pour nos collectivités est de surmonter les obstacles et se mobiliser afin de relever les défis d'un monde qui change très rapidement, tout en veillant à préserver la cohésion sociale, territoriale et s'engageant activement dans les transitions écologique et numérique.

Ce congrès est ouvert à tous, élus, décideurs publics, agents territoriaux... qu'ils soient adhérents ou non à la FNCCR.

Le programme de ces trois jours ? Conférences, ateliers et tables-rondes riches avec différents thèmes abordés, expertises pointues des intervenants et partage d'expériences.

Les 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté (dont Territoire d'énergie 90) seront bien évidemment présents à ce congrès et partageront un stand commun.

10^{ÈME} CARREFOUR DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Carrefour des Collectivités Locales a eu lieu les 13-14 octobre 2022 à Micropolis à Besançon.

Cet événement, organisé par la Fédération Régionale des Travaux Publics de Bourgogne-Franche-Comté et les Associations Départementales des Maires de Franche-Comté est devenu, au fil des éditions, le rendez-vous incontournable des acteurs de l'aménagement des territoires !



Cette 10^{ème} édition a été riche en temps forts et ateliers avec plus de 100 exposants qui accompagnent les collectivités dans leurs projets.

Lors de ce salon dédié aux acteurs de l'aménagement des territoires, des tables rondes intéressantes sont proposées sur des thématiques d'actualité telles que l'électromobilité, les énergies renouvelables, le recyclage et réemploi des matériaux dans les TP, les différents dispositifs du plan de relance, la transition énergétique...

Comme chaque année, Territoire d'énergie 90 était présent aux côtés de ses homologues de Franche-Comté sur un stand commun : le Syded du Doubs, le Sied 70 de Haute-Saône et le Sidec du Jura.

Ce fut l'occasion pour l'ensemble des syndicats de rencontrer non seulement les élus, les autres collectivités locales mais aussi l'ensemble de leurs partenaires et prestataires.

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ BERGER-LEVRAULT

Comme chaque année, l'Université d'été de Berger-Levrault, s'est déroulée du 27 au 30 septembre à La Grande Motte.

Pour rappel, Berger-Levrault est l'éditeur de



progiciels dédiés aux collectivités territoriales et administrations utilisé par Territoire d'énergie 90. C'est la première année depuis la crise sanitaire que cet évènement reprend en présentiel.

Ce séminaire est composé d'ateliers de travail sur les évolutions dans les différents logiciels métier Berger-Levrault et de séances plénières sur la stratégie et la santé de l'entreprise.

Ce rendez-vous national fut l'occasion, pour les 2 techniciens informatique arrivés en 2022 et le chef de service de Territoire d'énergie 90 de rencontrer leurs homologues appartenant aux différentes instances départementales afin d'échanger sur leurs pratiques et leurs difficultés éventuelles.

UN CONSEILLER MUTUALISÉ POUR LES GRANDS PROJETS EN ÉNERGIES RENOUVELABLES : LES GÉNÉRATEURS

Lauréats d'un appel à manifestation (AMI) lancé par le Ministère de la Transition Écologique et l'Ademe portant sur la « mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités communales pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques », les 8 syndicats d'énergie ont recruté en 2022 un conseiller technique afin d'accompagner les collectivités (communes et EPCI) de la région dans la phase amont de développement de grands projets de production d'énergies renouvelables, photovoltaïques (de plus de 500 m²) et éoliens, souvent difficiles à conduire sur nos territoires.

Cet expert local est au service des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté pour un accompagnement gratuit et sur mesure dans l'émergence des grands projets d'énergies renouvelables.



Il apporte tous les renseignements nécessaires et sensibilise les collectivités sur le déroulé d'un projet d'énergie renouvelable, sur le rôle qu'elles peuvent y jouer et les moyens à leur disposition pour devenir le facilitateur du projet dans l'écosystème territorial.

C'est une aide précieuse à la prise de décision permettant entre autre d'identifier les points clés du développement, de piloter le projet, d'optimiser les recettes, de réaliser un projet concerté impliquant les acteurs locaux et les citoyens.

CONVENTION ENTRE LA RÉGION ET LES 8 SYNDICATS D'ÉNERGIE

Lors de la journée régionale des énergies renouvelables à Dijon le 19 décembre 2022, les 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté ont signé, avec la Région, l'ADEME et l'État une convention régionale de partenariat pour la coordination et l'accélération de la transition énergétique pour une durée de 2 ans (2022-2025).



Pour rappel, une première convention avait déjà été signée en 2019.

Le but est de poursuivre les actions menées afin d'atteindre une couverture des besoins énergétiques par les énergies renouvelables à l'échelle régionale en 2050 : maîtrise de l'énergie dans le patrimoine des collectivités, développement des énergies renouvelables et de récupération, développement des réseaux et des moyens de flexibilité, promotion et développement de la mobilité durable ou encore résolution des situations de précarité et de vulnérabilité énergétique.

The background of the entire page is a complex, abstract network of glowing white and blue lines connecting various nodes. Some nodes are small dots, while others are larger, bright spheres. The overall color palette is cool, dominated by blues and purples, with bright white highlights. A solid purple horizontal band is positioned across the middle of the image, containing the word 'COMMUNICATION' in white, bold, uppercase letters.

COMMUNICATION



COMMUNICATION

Les services de Territoire d'Énergie 90 sont à disposition de leurs interlocuteurs (élus, partenaires, adhérents) pour échanger et répondre à leurs questions tout au long de l'année. En parallèle, différents supports écrits sont également disponibles et consultable sur le site internet.

UNE ÉQUIPE DISPONIBLE À L'ÉCOUTE

Les équipes techniques et administratives informent et accompagnent ses adhérents sur différentes thématiques : informatique, groupement d'achat d'énergie, travaux, borne de recharges pour véhicules électrique, rénovation de bâtiments, aides et subventions...

SITE INTERNET

Un bon nombre d'informations sont disponibles sur notre site internet www.territoiredenergie90.fr

- ▶ actualité,
- ▶ organisation du syndicat et ses instances,
- ▶ les différentes compétences,
- ▶ médiathèque avec des documents à consulter ou à télécharger...
- ▶ recueil des actes : comptes rendus des Bureaux et Comités.

REVUE DE PRESSE

En veille sur les médias régionaux, nationaux, le service communication tient une revue de presse et relève tous les articles concernant directement le syndicat ou en lien avec son secteur d'activité.

RÉUNIONS D'INFORMATION

Tout au long de l'année, des réunions thématiques et techniques sont organisées au syndicat, avec les prestataires et les partenaires mais aussi avec les autres syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté afin de partager leurs expériences, travailler sur des dossiers communs et définir les orientations régionales.

NEWSLETTERS

Territoire d'énergie 90 publie par mail une lettre d'information à destination des communes et EPCI adhérents au syndicat (3 à 4 numéros par an) afin de les informer sur son actualité.

DOCUMENTS ÉCRITS

Différents supports écrits sont consultables et téléchargeables sur le site internet (rubrique «médiathèque numérique») afin d'informer le grand public et faciliter les démarches de ses adhérents (élus et agents) : lettres d'information trimestrielles, plaquettes, dépliants, cartes, guides, rapports annuels d'activité mais aussi comptes-rendus des instances syndicales, RODP, conventions, délibérations...



SERVICE ÉNERGIE





CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Depuis 2014, Territoire d'énergie 90 est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) pour le compte de l'ensemble des communes du Territoire de Belfort (101 au total) qui lui a délégué l'organisation du service public d'électricité. C'est la compétence historique du syndicat.

SERVICE PUBLIC CONCÉDÉ

L'organisation de la distribution d'électricité est de la compétence du syndicat pour l'ensemble des communes du département.

Territoire d'énergie 90 investit dans l'enfouissement des réseaux secs dans le cadre de projets d'aménagement communaux et assure le contrôle du bon accomplissement des missions de ce service public confiées à ENEDIS, gestionnaire de réseau, et à EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente.

CONTRÔLE DE LA TAXE ÉLECTRICITÉ

En 2022, TE90 a mis en demeure 7 fournisseurs d'énergie pour non-paiement ou paiement partiel de la taxe d'électricité 2021. Il s'agit d'Alterna, d'Elecocité, d'Energem, d'Enovos, de Greenyellow, de Méga Energie et de Mint pour un préjudice estimé à 16 500 € (soit 1.5% de la taxe perçue par le syndicat).

AVENANT AU NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION

EDF, Enedis et TE90 ont signé le 21 juin 2021 un nouveau contrat de concession entrant en vigueur le 1^{er} juillet.

Le 27 octobre 2022 les parties ont signé un premier avenant à l'annexe 1 portant sur la redevance du syndicat.

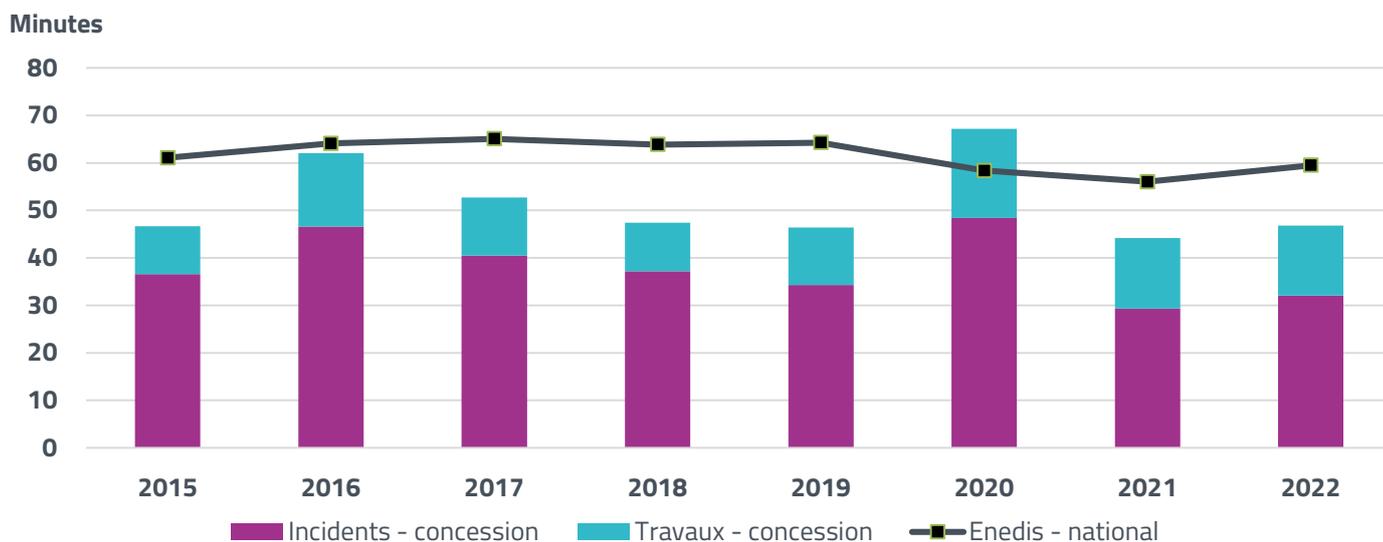
Conformément à l'accord cadre de 2017 entre la FNCCR et les concessionnaires, le syndicat percevra pendant 5 ans un terme complémentaire qui lui garantit une redevance égale à la moyenne de celles versées de 2012 à 2015.

EN SAVOIR PLUS...

Un des indicateurs pour mesurer la qualité électrique du réseau est la durée annuelle moyenne de coupure par installation de consommation raccordée en Basse Tension (BT). Egalement appelé Critère B, cet indicateur renseigne les temps de coupure selon 3 sous-critères :

1. les incidents sur le réseau,
2. les travaux d'entretien ou d'amélioration du réseau,
3. les évènements climatiques exceptionnels.

DURÉE MOYENNE DE COUPURE VUE DE LA CLIENTÈLE ALIMENTÉE EN BASSE TENSION (hors évènements climatiques et hors incidents RTE)





CONTRÔLE DES IMMOBILISATIONS DES TRAVAUX DU SYNDICAT

Lors du dernier rapport de contrôle de 2021, le cabinet AEC a mis en évidence une sous-valorisation financière importante de la part d'Enedis, des travaux d'enfouissement du syndicat.

Nationalement, Enedis applique son propre barème et non le coût réel des syndicats, qui ne bénéficient pas d'économie d'échelle. Un protocole national définit 3 seuils « d'alerte » entre ces 2 coûts :

- ▶ 1000 € pour une opération ≤ à 10 000€,
- ▶ +/-8% pour une opération comprise entre 10 000 et 80 000€,
- ▶ +/-5% pour une opération ≥ à 80 000€.

En 2022, les équipes techniques d'Enedis et du syndicat se sont réunies à 3 reprises pour mettre à plat la méthode d'échange de données,

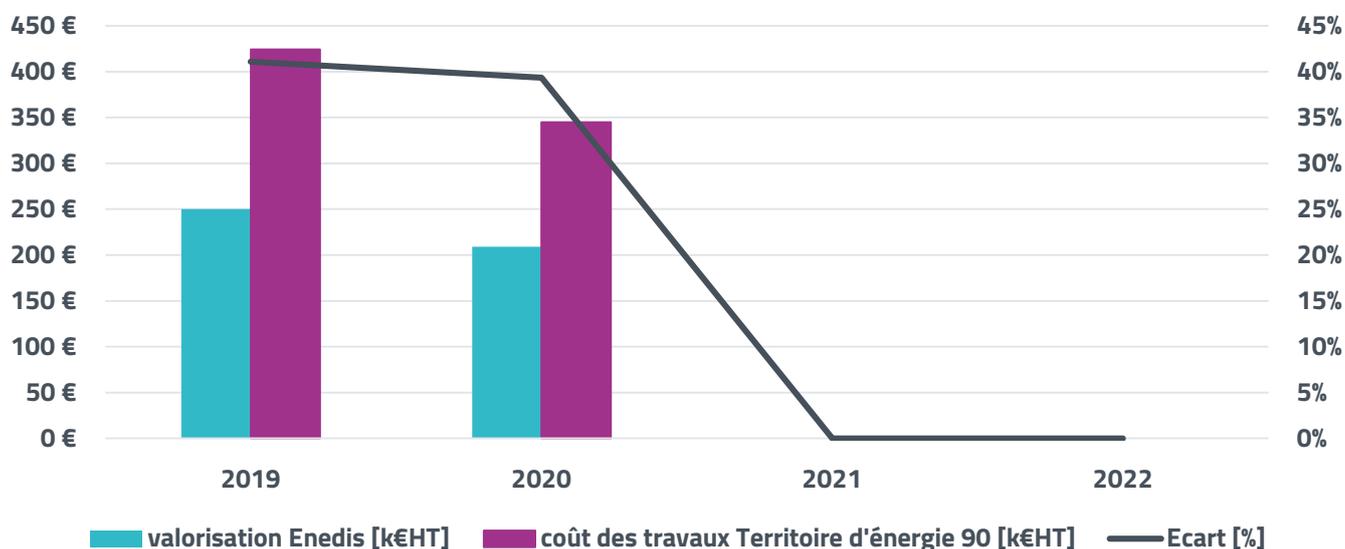
étudier 21 chantiers depuis 2019, revaloriser 11 chantiers postérieurs à 2021 (auparavant Enedis ne valorisait pas les ouvrages de branchement, les surcoûts de chantier type forage / fonçage / roche). Rappelons qu'il est impossible d'effectuer des modifications au-delà d'un an d'exercice comptable.

Sur les 21 chantiers, seul un ne dépasse pas les seuils d'alerte (Fousseماغne - rue du Lavoir en 2021).

En moyenne, la sous-valorisation des chantiers 2019/2020 dépasse les 40%, celle des chantiers 2021/2022 descend à 16%.

Certes les réunions de travail ont porté leurs fruits, mais les écarts restent non négligeables et préjudiciables pour le syndicat. Le canevas d'Enedis est inadapté aux opérations de Territoire d'énergie 90. Le concessionnaire n'affiche pas non plus de volonté d'adapter ses méthodes de valorisation au contexte du syndicat.

ÉCARTS DE VALORISATION DES TRAVAUX DU SYNDICAT



À SAVOIR...

ENEDIS exploite, développe et entretient les 1 400 000 km de lignes électriques nationales de basse et moyenne tension pour le compte des Autorités Organisatrices de Distribution d'Énergie (AODE), propriétaires de ces réseaux. Les contrats de concession de distribution d'électricité, conclus pour 20 à 30 ans, déterminent les conditions et périmètres d'intervention, ainsi que les engagements d'ENEDIS en matière d'accès au réseau électrique, de raccordement, et de qualité de fourniture d'électricité. Ces contrats sont amenés à évoluer via des avenants afin de rester en adéquation avec les attentes des usagers.

Consulter les comptes-rendus d'activité des concessionnaires sur notre [site internet](#).



	RÉSEAU HAUTE TENSION (HTA)	RÉSEAU BASSE TENSION (BT)
Kilomètres linéaires	885 km (+9 km/2021)	1 176km (+8 km/2021)
Taux d'enfouissement départemental	63%	54%
Taux d'enfouissement national	52%	49%
Moyenne d'âge	32 ans (+1 an/2021)	31 ans (idem/2021)
% réseaux amortis (+ de 40 ans)	35% (+10/2021)	44% (idem/2021)
Km linéaires de + de 60 ans	58 km (-1km/2021)	472 km (-4km/2021)

REDEVANCES	VALEUR COMPTABLE
<p>R1 : 287 622 € HT (+23 202€/2021)</p> <p>R2 : 719 975 € HT (+ 21 275€/2021)</p> <p>Article 8 : 200 000 € HT (+35 000 €/2021)</p>	<p>84 611 k€ (-2 121 €/2021)</p> <p>Valeur nette des ouvrages (Correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages)</p> <p>210 564 k€ (+4 725€/2021)</p> <p>Valeur de remplacement (Représente l'estimation, à fin 2021, du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalités et capacités identiques. Elle fait l'objet, au 31/12 de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés)</p>

CHIFFRES CLÉS EN 2022

80 047	Compteurs dont 60% ≤ 36 kVA (+0.5%/2021)
76 242	Compteurs Linky (92% des compteurs ≤ 36 kVA)
42 540	Clients aux tarifs réglementés de vente (-453/2021)
669	GWh distribués (-41 GWh/2021)
1 134	Postes de transformation HTA/BT (-12/2021)
66	Cabines hautes (idem/2021)
3 756	Chèques énergie (+44/2021)

... EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

1	Producteur d'énergie éolienne (≤ 36 kVA)
1 371	Producteurs d'énergie photovoltaïque (+235/2021)
5	Producteurs de cogénération (HTA)
22	MW puissance raccordée
47	GWh produits (-3/2021)



CONCESSION GAZ

Depuis 1999, Territoire d'énergie 90 est l'autorité organisatrice concédante de la distribution publique de gaz pour le compte de 33 communes du Territoire de Belfort (sur 38 à être desservies par le gaz) qui adhèrent à cette compétence optionnelle.

Le syndicat a signé 5 contrats avec GRDF pour 30 ans, dont le plus ancien arrivera à échéance en 2029.

LA CONCESSION GAZ, QUÉSACO ?

Sur les 38 communes du département desservies par le gaz, 33 (soit 87%) ont confié leur compétence gaz à Territoire d'énergie 90. Le syndicat a signé 5 contrats de concession pour une durée de 30 ans, toujours avec GRDF :

- ▶ 1 contrat historique pour 28 communes, signé en 1999 (à échéance en 2029),
- ▶ 4 contrats par commune, signés après 2005.

Pour l'ensemble de ces contrats, GRDF assure les travaux, l'entretien et la maintenance des réseaux de distribution de gaz (réseaux < 8 bars, branchements, robinets, postes de détente). Le syndicat n'a pas de maîtrise d'ouvrage en gaz.

AVENANT COMPTEUR

Notre fédération, la FNCCR, et GRDF ont engagé fin 2021 des discussions afin d'adapter le modèle de traité de concession aux évolutions de la transition énergétique. Les parties ont acté une mise à jour juridique de certains biens, sans attendre l'issue des discussions.

Désormais les compteurs individuels, les postes de livraison et ceux d'injection biométhane font partie des ouvrages concédés.

Territoire d'énergie 90 et GRDF ont signé en août 2022 un avenant en ce sens au contrat dit «historique».



EN SAVOIR PLUS...

Consulter les comptes-rendus d'activités des concessionnaires sur notre [site internet](#).

REDEVANCES

R1 : 54 330 € HT
(+1 680 €/2021)

VALEUR COMPTABLE

23 218 k€
Valeur nette des ouvrages
(Correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages)

CHIFFRES CLÉS EN 2022

33 Adhérents
208

Incidents (+52/2021) dont 6 PGR*
(573 clients coupés)

** Procédure Gaz Renforcée : son but est d'assurer plus de sécurité des personnes et des biens en renforçant la procédure commune entre sapeurs-pompiers et gaziers dans les situations d'urgence*

387 Km de réseau
(+193m/2021)

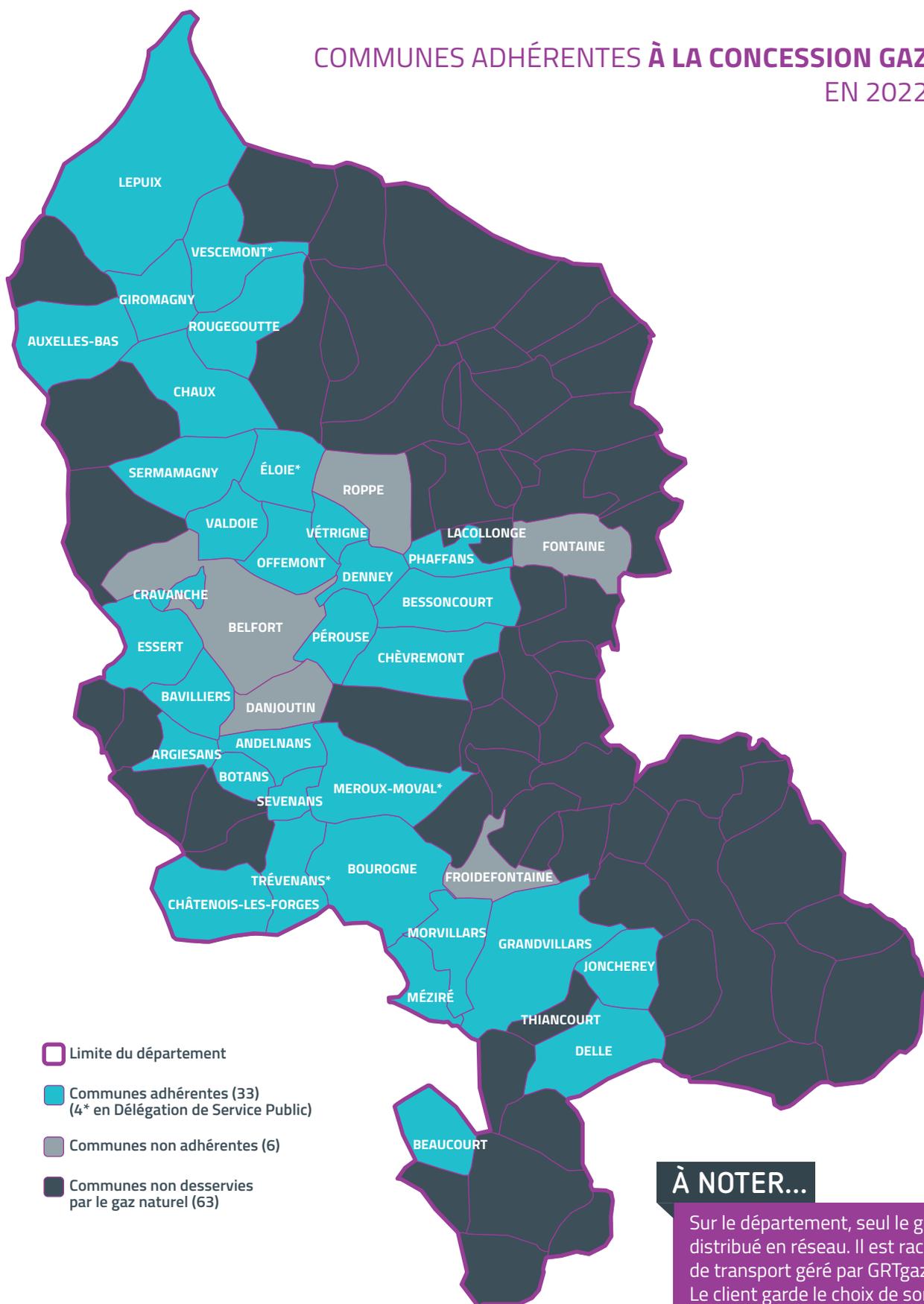
327 GWh gaz acheminé
(-94/2021)

1 903 k€ d'investissement
(+534 k€/2021)

14 400 Compteurs Gaz par communicants posés (88% du parc, +9 846/2021)



COMMUNES ADHÉRENTES À LA CONCESSION GAZ EN 2022





TRAVAUX

Territoire d'énergie 90, effectuée sous sa maîtrise d'ouvrage et à la demande des communes, des travaux d'enfouissement des réseaux aériens existants : électricité, éclairage public et télécommunication.

L'objectif principal est d'ordre environnemental, puisqu'il s'agit d'amélioration esthétique et de sécurisation. Ces chantiers sont réalisés dans le cadre d'aménagements de voirie.

Le syndicat élabore et rédige des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, coordonne les opérations avec les concessionnaires et supervise la dissimulation des réseaux jusqu'à la réception définitive de chantier.

EN BREF...

Le contexte post Covid 19 est marqué par une flambée des coûts des matériaux et une augmentation des coûts de matières premières mais ces hausses ont été peu ressenties par le syndicat qui est resté sur les prix des marchés 2020 mais avec une forte actualisation des index réseaux d'énergie et de communication TP12a et 12b depuis le milieu d'année 2022.

NOUVELLE CONVENTION ARTICLE 8

La nouvelle convention article 8 (200K€) a pris effet en 2022 pour 4 ans, révisable avec un bilan à mi-parcours (en 2024). Désormais, le taux de sécurisation à atteindre est de 30% mais le bilan de l'année 2022 fait apparaître un taux de sécurisation réel de 11% (-19% par rapport aux objectifs imposés par le nouveau cahier des charges signé le 20/06/2021).

RÉSORPTION DE POSTE HAUT

Concernant la résorption des postes dit «cabines hautes», à partir de 2022, seul un par an est à proposer à Enedis.

La candidature doit être envoyée avant le 31/10 pour validation par Enedis au 31/12. Territoire d'énergie 90 participe à hauteur de 50% sur présentation des factures du concessionnaire après réalisation.

6 communes se sont portées candidates :

- ▶ Eloie : Poste « Rosemontoise »,
- ▶ Chauvigny : poste « Ecole »,
- ▶ Chateaufort : poste « Goutte »,
- ▶ Fontaine : poste « Tilleul »,
- ▶ Cravanche : poste « Le Fort »,
- ▶ Vauthiermont : poste « Village ».

Le projet retenu en priorité doit faire partie d'un projet global d'amélioration esthétique et de sécurisation.

Le bureau syndical du 26 octobre 2022 a décidé, à l'unanimité, de retenir le poste « Rosemontoise » d'Eloie datant de 1972 et se situant sur l'emprise d'un chantier global d'enfouissement des réseaux rue de Valdoie 2022.

Les postes de Chauvigny (avec l'aménagement de voirie/trottoirs) et de Cravanche seront traités par ENEDIS dans leur programme travaux, tandis que le projet d'enfouissement sur Vauthiermont a été abandonné par la commune.

MISE EN PEINTURE

Dans un contexte de post crise COVID 19, aucune mise en peinture de postes de transformation électrique (postes bas) n'a été effectuée en 2022.

SUBVENTIONS

Depuis 2021, le syndicat perçoit la TCCFE :

- ▶ 1/3 est reversé directement aux communes,
- ▶ 1/3 sert à subventionner les travaux,
- ▶ 1/3 est destiné au fonds de transition énergétique.



Un nouveau règlement a été établi en 2022 pour les subventions sur le matériel d'éclairage public : taux maximum de 25% avec rétrocession des C2E pour les communes < 2000 habitants et 15% pour les autres.

Par ailleurs, depuis 2022, le taux de subvention sur l'éclairage public pour les travaux de dissimulation des réseaux secs est de 40% pour les communes < 2000 habitants et 10% pour les autres.

En ce qui concerne les travaux sur le réseau électrique, en cohérence avec la loi de finance 2019 concernant les participations aux fonds de concours, le taux de subvention pour la basse tension (BT) est de 55%, celui sur le réseau télécom de 50%.

LES TRAVAUX 2022

6 Chantiers ont bénéficié de l'article 8 en 2022 pour une enveloppe de 200 K€, et avec la démolition à venir du poste cabine haute d'Éloie « La Rosemontoise ».

Il s'agit des communes de Belfort, Lacollonge (rues d'Alsace, des Vosges et de la Mairie) Grandvillars, Eloie, Etueffont (Grande rue et rue de l'Église) et Chèvremont.

COMMUNES	12 CHANTIERS CANDIDATS ARTICLE 8 EN 2022 (liste fournie à ENEDIS le 31/10/N-1 pour travaux de l'année N)
BELFORT	Rue Deubel (en 2021/2022).
LACOLLONGE	<ul style="list-style-type: none"> Rues d'Alsace, du Fahy et du pommier Tranche 1bis (en 2021/2022), Rues d'Alsace, des Vosges et de la Mairie Tranche 2 (en 2022).
ETUEFFONT	<ul style="list-style-type: none"> Grande Rue et rue de l'Église, Rue des Bois Sarclés en coordination avec la desserte de l'école
GRANDVILLARS	Rue de Boron et Rue du Général Leclerc dans le cadre de l'aménagement du magasin Colruyt (en 2021/2022) avec dépose des réseaux sur 2023 suite à l'installation d'un nid de cigognes sur un pylône.
GIROMAGNY	Faubourg de Belfort : <ul style="list-style-type: none"> Tranche 1 : centre Bourg rue de la Tuilerie à Schwabmünchen (en 2022), Tranche 1bis : Rue de la Gare et Faubourg de Belfort entrée Sud (en 2022/2023).
ELOIE	Tranche 1 (2022) et 2 rue de Valdoie (2022/2023)
CHAUX	Grande rue entre l'entrée sud et la mairie (étude en 2022 et travaux en 2023).
CHEVREMONTE	Rue de Pérouse (en 2022).
BERMONT	A l'échangeur autoroutier.





Retour en images...

GRANDVILLARS



ELOIE



CHEVREMENT

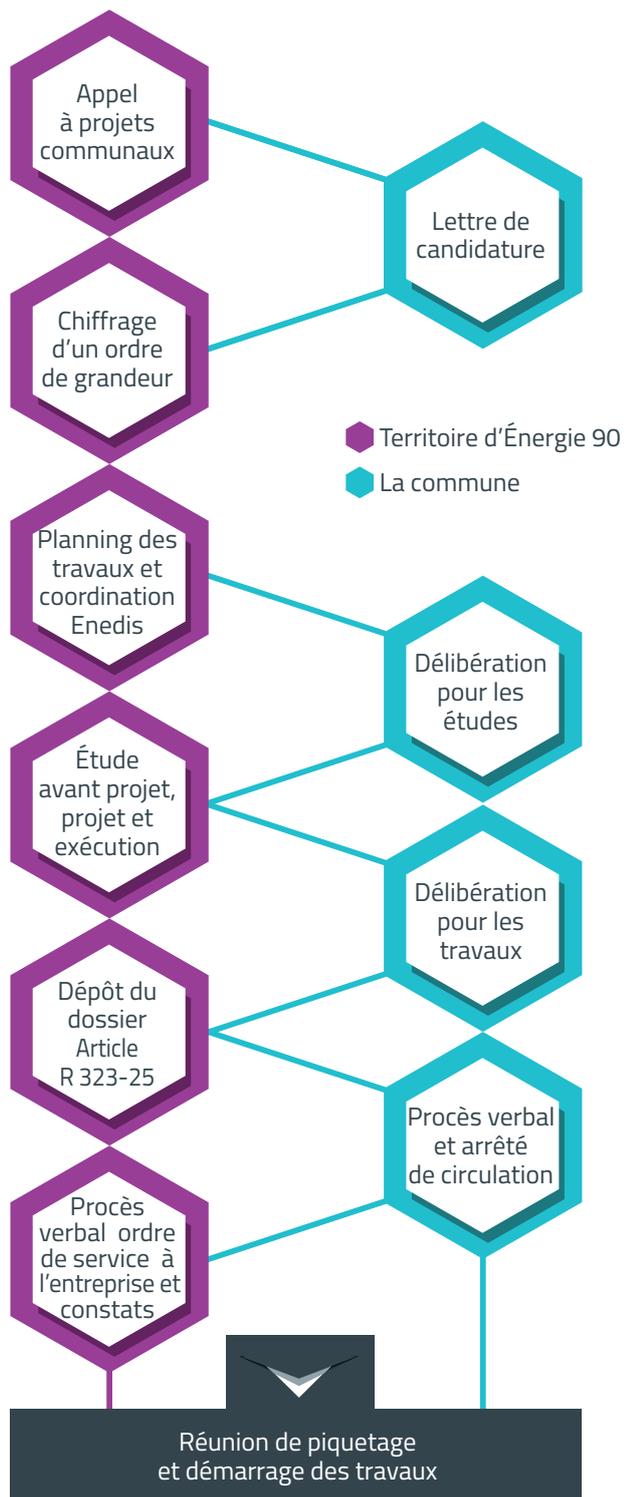


LACOLLONGE





LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UN CHANTIER D'ENFOUISSEMENT





RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

Les gaines posées par le syndicat lors de travaux d'enfouissement sont référencées dans notre SIG et louées aux opérateurs de télécommunication Orange et SFR Numericable.

En effet depuis la signature de la convention de type A avec Orange et SFR Numericable le 05/12/2014 et le 20/01/2017, le syndicat a pris la propriété des gaines posées lors de dissimulation de réseaux secs en fouilles communes ce qui permet :

- d'ouvrir des fonds de concours et subventionner les collectivités à hauteur de 50% sur la partie télécom
- aux communes de régler leur travaux en section d'investissement.

Les conventions individuelles par chantier sont réalisées à l'issue des travaux, consécutivement à la réception du génie civil et celles-ci sont dématérialisées avec Orange via le site de La Poste pour un gain de temps.

ORANGE

Suite au calcul des nouveaux index 2022, le montant de la participation d'Orange au génie civil est de 3.97€/ml et 0.594€/ml de location (au lieu de 3.73€/ml et 0.582€/ml en 2021).

Pour Orange, le syndicat :

- ▶ a réalisé 4 979 mètres de génie civil pour les réseaux de télécommunication et fibre soit la pose au total de 7 208 mètres de gaines en fouilles communes qui appartiennent au syndicat. 7 communes sont concernées : Delle (352 m), Belfort (562 m), Lacollonge (2769 m), Etueffont (533 m), Chèvremont (80 m), Grandvillars (79 m), Eloie (244m) et Giromagny (432 m).
- ▶ a facturé 19 767 € de participation au génie civil.

Concernant la location de gaines à poser par le syndicat, le linéaire total de tranchées réalisées depuis la signature des conventions est de 22 842 mètres pour un total de gaines de 38 569 mètres permettant de refacturer 11 966 € de location de gaines pour l'année.

SFR NUMERICABLE

Suite au calcul des nouveaux index pour 2022, le montant de la participation d'Orange au génie civil est de 3.97€/ml et 0.602€/ml de location (au lieu de 3.73€/ml et 0.590€/ml en 2021).

Sur l'année 2022 aucun travaux n'a été réalisé en génie civil par le syndicat pour SFR Numericable dont les réseaux s'étendent sur les communes de Belfort, Bavilliers, Danjoutin et Essert.

A fin 2022, on dénombre un total de 1 548 mètres posés et une location annuelle de 957 € refacturée.

FACTURATION DE SUPPORTS COMMUNS

Territoire d'énergie facturation à chacun des 2 opérateurs de télécom les poteaux utilisés pour la fibre.

En 2022, cela représente :

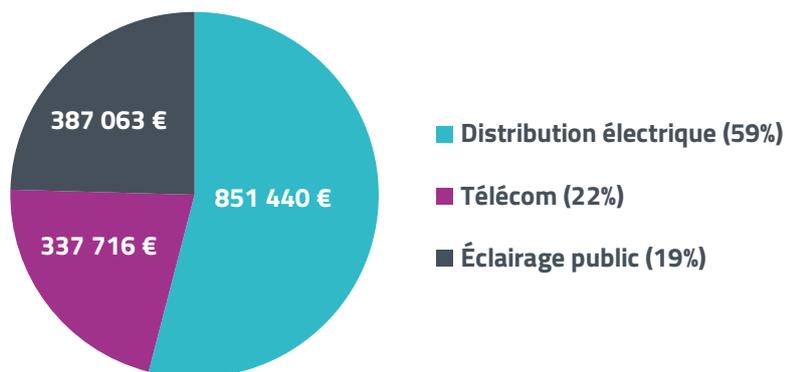
- ▶ 4835 poteaux utilisés par ORANGE soit une redevance de 138 813 €,
- ▶ 4 poteaux utilisés par SFR soit une redevance de 115 €.





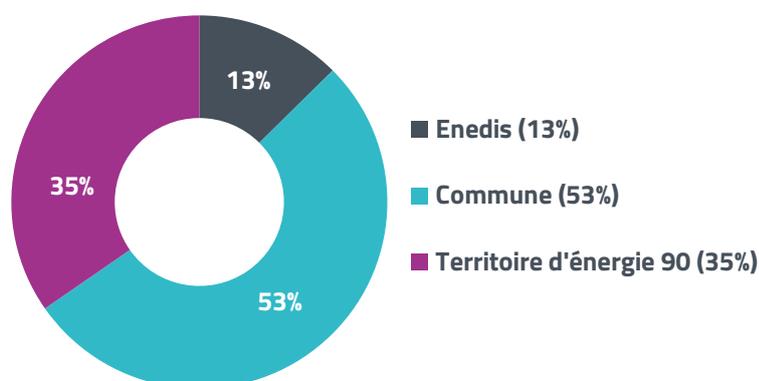
COÛT DES TRAVAUX PAR RÉSEAU

COÛT DES TRAVAUX PAR RÉSEAU	
Distribution électrique (59%)	851 440 €
Télécom (22%)	337 716 €
Éclairage public (19%)	387 063 €
TOTAL	1 576 219 €



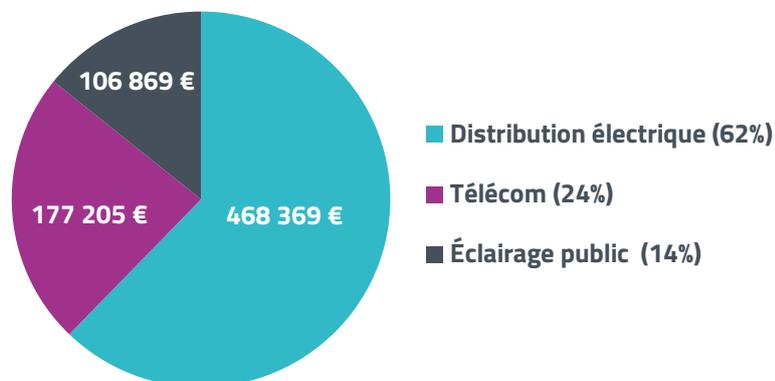
PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX

PRISE EN CHARGE DU COÛT DES TRAVAUX	
Enedis (13%)	200 000 €
Commune (53%)	840 959 €
Territoire d'énergie 90 (35%)	552 443 €
TOTAL	1 593 402 €



RÉPARTITION DES SUBVENTIONS

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR RÉSEAU	
Distribution électrique (62%)	468 369 €
Télécom (24%)	177 205 €
Éclairage public (14%)	106 869 €
TOTAL	752 443 €



CHIFFRES CLÉS EN 2022

12
1 593 502 €
552 443 €
752 443 €

Chantiers

Travaux (réseaux électricité et télécom)

Investis par le syndicat

Subventions attribuées aux communes

SUBVENTIONS POUR LES COMMUNES

55 % Enfouissement du réseau électrique

50 % Enfouissement des Télécom

40 % Enfouissement de l'Éclairage Public communes < 2000 habitants

10 % Enfouissement de l'Éclairage Public communes > 2000 habitants



CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Territoire d'énergie 90 met à disposition des communes de moins de 10 000 habitants du Territoire de Belfort un Conseiller en Énergie Partagé (CEP).

Le technicien cible les actions les plus efficaces et les plus rentables à mettre en œuvre pour les communes adhérentes afin de diminuer la consommation d'énergie des bâtiments communaux et de l'éclairage public, tout en améliorant le niveau de confort des usagers.

RÔLE DU CEP

Le Conseiller en Énergie Partagé (CEP) aide les communes à maîtriser leurs dépenses énergétiques et élabore à la fois une stratégie de rénovation de leur patrimoine et une stratégie de développement des énergies renouvelables.

Il intervient dans la mise en œuvre d'actions efficaces et rentables pour réduire les consommations d'énergie.

Sa mission se décompose en 2 étapes : la première gratuite et sans engagement ; la seconde payante sous convention de 3 ans (en 2023 cette mission ne suivra plus la même logique).

ÉTAPE 1 : PRÉ-DIAGNOSTIC

Le CEP réalise un pré-diagnostic énergétique gratuit : état des lieux des consommations et des dépenses énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public de la commune.

ÉTAPE 2 : BILAN ÉNERGÉTIQUE ET ACTIONS

Après adhésion, le technicien effectue un bilan énergétique du patrimoine bâti et de l'éclairage public, identifie les gisements potentiels d'économies et les actions les plus adaptées pour réduire les consommations énergétiques.

Il accompagne également la commune dans ses projets énergétiques.

LES TERRITOIRES COUVERTS EN 2022

Toutes les communes du Territoire de Belfort peuvent bénéficier du service CEP sauf la ville de Belfort qui compte plus de 10 000 habitants.

La priorité d'intervention est donnée aux communes <2 000 habitants représentant 88% des communes.

En 2022, 7 nouvelles communes ont réalisé un pré-diagnostic, soit 7% des communes du Territoire de Belfort contre 23% en 2021.

Parmi celles-ci, 4 sont concernées par le décret tertiaire : Beaucourt, Essert, Evette-Salbert et Suarce.

Trois nouvelles communes ont adhéré au service CEP : Lepuix, Suarce et Valdoie.

	PRE DIAGNOSTIC	NOUVEL ADHERENT
BEAUCOURT	X + DT*	
ESSERT	X + DT*	
EVETTE-SALBERT	X + DT*	
LEBETAIN	X	
LEPUIX		X
MEROUX-MOVAL	X	
SUARCE	X + DT*	X
VALDOIE		X

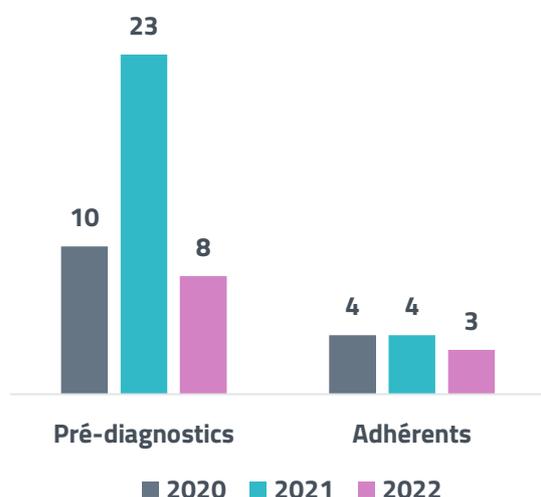
* Décret Tertiaire

Le taux d'adhésion des communes en 2022 est de 11 % contre 8% en 2021.

Fin 2022, 40 pré-diagnostic ont été réalisés et ont permis à certaines communes d'engager des travaux dans un ou plusieurs bâtiments mais aussi d'étudier le parc d'éclairage public en prévision de travaux d'économies d'énergie.



ÉVOLUTION DE 2020 À 2022



LES ACTIONS MENÉES

En 2022, elles sont axées sur l'éclairage public et les bâtiments :

- remplacement de l'éclairage public,
- rénovation de bâtiments (isolation remplacement de menuiseries...),
- remplacement du système de chauffage,
- installation de panneaux photovoltaïques.

Dans le cadre du Fonds de Transition Énergétique, les communes du Territoire de Belfort se sont fortement mobilisées pour améliorer leur patrimoine communal.

Quelques chiffres clés en 2022 :

- 27 dossiers validés,
- 11 projets de rénovation de l'éclairage public,
- 16 projets de rénovation de bâtiments,
- 21 communes engagées (dont 7 qui adhèrent au service CEP).

Au total, 24 bâtiments et 1 295 points lumineux ont été audités.

En parallèle des bilans et des suivis énergétiques, le CEP a réalisé des notes d'opportunités photovoltaïques pour les communes adhérentes intéressées.

BILAN 2022...

Depuis sa création en 2020, le service CEP est devenu, sur le Territoire de Belfort, la porte d'entrée primordiale des communes en matière de transition énergétique comme en témoignent les nombreuses missions de pré-diagnostic énergétiques.

L'accompagnement de projets énergétiques via le Fonds de Transition Énergétique est très apprécié par les élus.

Le bilan de cette 3^{ème} année confirme l'intérêt des communes pour le service mis en place.

Les demandes de réalisation de bilans énergétiques ne faiblissent pas même si, cette année, le CEP n'a pas pu faire plusieurs pré-diagnostic pour accompagner les adhérents dans leur projet.

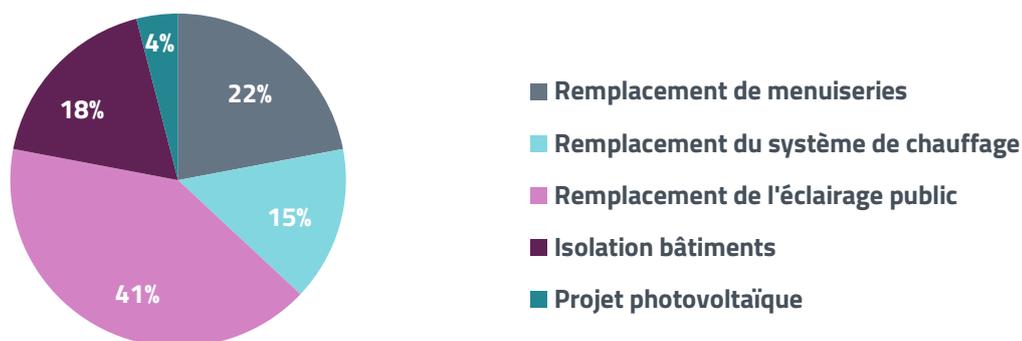
CHIFFRES CLÉS EN 2022





COMMUNES	TRAVAUX EFFECTUES
Angeot	Remplacement d'anciens luminaires par des LED
	Installation de luminaires solaires
Auxelles-Bas	Remplacement des portes extérieures
Auxelles-Haut	Rénovation du bâtiment de la Cure
Bermont	Remplacement des portes et des fenêtres de la mairie
Bessoncourt	Remplacement d'anciens luminaires par des LED 1
Botans	Remplacement de la chaudière du bâtiment communal
	Remplacement d'anciens luminaires par des LED
Bourg-sous-Châtelet	Remplacement des luminaires de la mairie
Charmois	Remplacement d'anciens luminaires par des LED
Chèvremont	Rénovation des ateliers municipaux
Denney	Installation de luminaires solaires
	Remplacement d'anciens luminaires par des LED
Etueffont	Réhabilitation de l'institut d'éducation
Fêche-l'Église	Remplacement d'anciens luminaires par des LED
	Remplacement d'anciens luminaires par des LED 1
Fousse-magne	Remplacement des portes de la mairie
Froidefontaine	Isolation thermique de l'école
Larivière	Remplacement d'anciens luminaires par des LED
Menoncourt	Installation de panneaux photovoltaïques sur l'école
Morvillars	Remplacement des fenêtres de la mairie
Novillard	Remplacement des portes et des fenêtres de la mairie
	Isolation de la cave de la mairie
Rougemont-le Château	Remplacement de la chaudière fioul de l'école par une chaudière à granulés
Vescemont	Remplacement des systèmes de chauffage des logements communaux
	Rénovation des armoires d'éclairage public
Vézelois	Remplacement du système de chauffage de l'école

TYPES DE TRAVAUX EFFECTUÉS





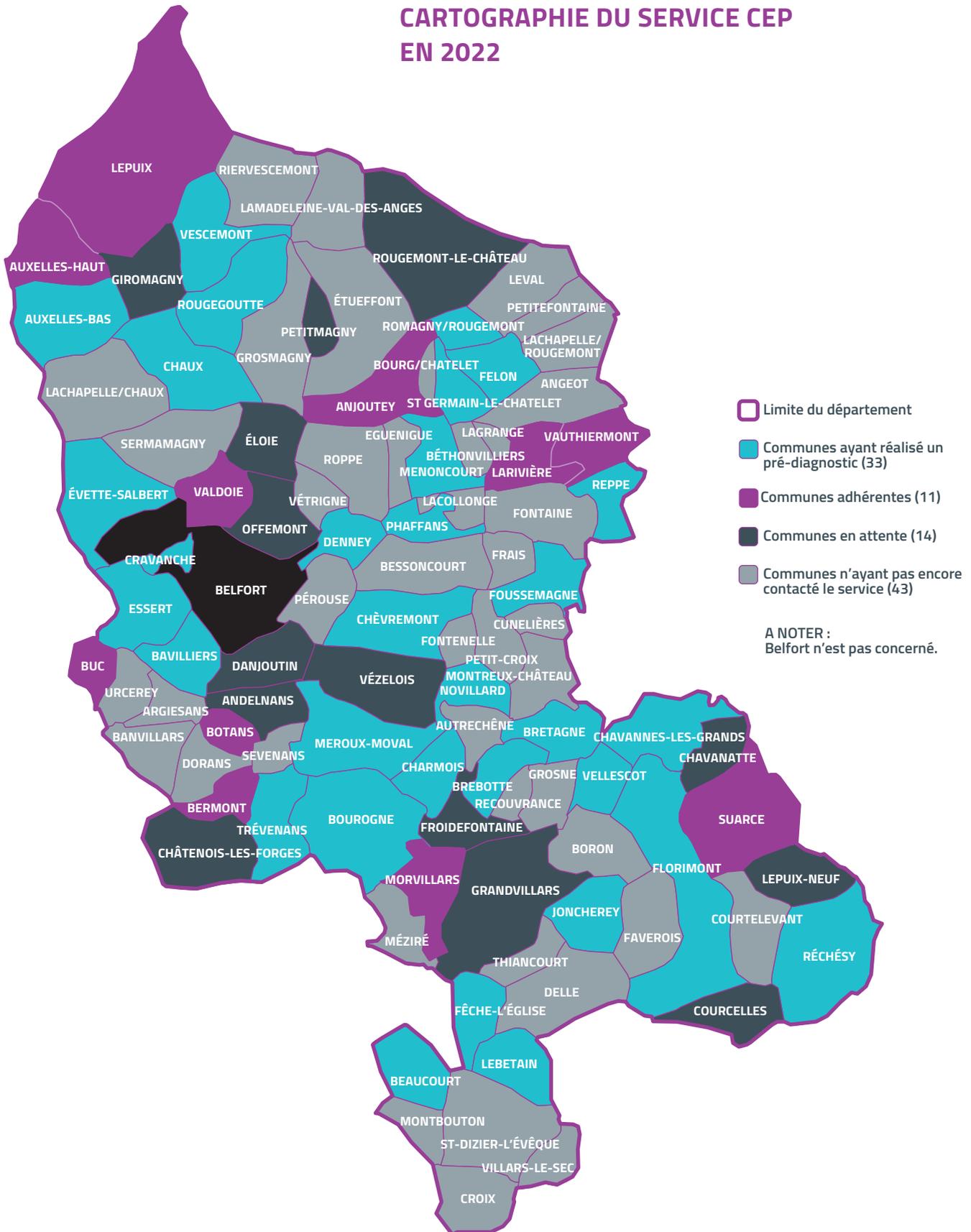
COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS	PRE DIAGNOSTICS	ADHERENTS
Anjoutey*	625	X	X
Auxelles-Bas	477	X	
Auxelles-Haut	297	X	X
Bavilliers	4 836	X	
Beaucourt*	5 016	X	
Bermont	400	X	X
Botans	251	X	X
Bourogne*	1 921	X	
Brebotte	396	X	
Bretagne	271	X	
Buc	292	X	X
Charmois	344	X	
Chaux*	1 177	X	
Chavannes-les-Grands	342	X	
Chèvremont*	1 640	X	
Cravanche*	2 012	X	
Essert*	3 316	X	
Evette-Salbert*	2 021	X	
Fêche-l'Église	781	X	
Felon	249	X	
Florimont	452	X	
Fousse-magne*	939	X	
Joncherey	1 380	X	
Larivière	311	X	X
Lebetain	413	X	
Lepuix	1 141		X
Menoncourt*	407	X	
Meroux-Moval	1 368		
Morvillars	1 100	X	X
Novillard	305	X	
Phaffans	458	X	
Rechesy	792	X	
Reppe	352	X	
Romagny-sous-Rougemont	224	X	
Rougegoutte	1 001	X	
Saint-Germain-le-Chatelet	668	X	
Suarce*	432	X	X
Trèvenans	1 280	X	
Vauthiermont	400	X	X
Vescemont	750	X	
Valdoie	5 289	X	X
Vellescot	243	X	
TOTAL		40	11



* Décret Tertiaire

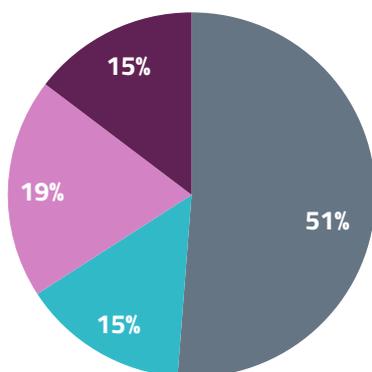


CARTOGRAPHIE DU SERVICE CEP EN 2022



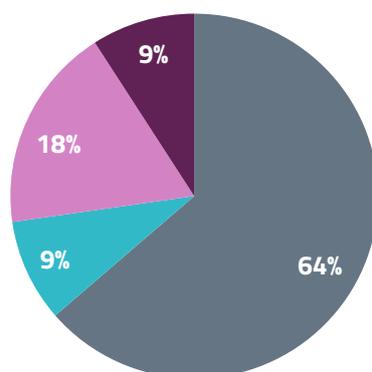


TAILLE DES COMMUNES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN PRÉ-DIAGNOSTIC



- < 500 habitants
- 500 à 1000 habitants
- 1001 à 2000 habitants
- > 2000 habitants

TAILLE DES COMMUNES ADHÉRENTES



- < 500 habitants
- 500 à 1000 habitants
- 1001 à 2000 habitants
- > 2000 habitants

ET LE DÉCRET TERTIAIRE ?

Le décret tertiaire est une obligation réglementaire découlant de la loi Elan qui vise l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires français en demandant aux propriétaires et bailleurs de surfaces supérieures à 1000 m² de réduire les consommations mesurées en kWh/m².

Afin d'atteindre les objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour les communes concernées par ce décret (réaliser dans ces bâtiments une économie d'énergie finale de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050), il est indispensable de mettre en place une stratégie efficace de réduction des consommations énergétiques.

QU'EST CE QUE FONDS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

L'accompagnement des communes dans leurs projets de travaux d'économie d'énergie s'appuie sur le Fonds de Transition Énergétique lancé en mars 2021 à destination de toutes les communes de moins de 2000 habitants dans le cadre de la récupération de la taxe sur l'électricité (TCCFE) par le syndicat.

Territoire d'énergie 90 a donc attribué une enveloppe de 36€/habitant pour les communes de moins de 2000 habitants à utiliser avant 2026.

Ce fonds permet au Conseiller en Énergie Partagé d'accompagner les collectivités sur la réhabilitation thermique des bâtiments (analyses de devis, des avis pour différentes solutions de chauffage, des aides financières, etc.) et l'amélioration de l'éclairage public.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE FONDS ?

Pour solliciter le Fonds de Transition Énergétique, les projets de rénovation doivent respecter certaines exigences :

- ▶ Les projets éclairage public éligibles doivent permettre un minimum d'économies d'énergie en passant de la technologie Sodium en LED par exemple. Il faut donc mesurer les économies d'après les travaux envisagés, et/ou proposer des solutions d'amélioration (horloge astronomique, abaissement de puissance, etc.).
- ▶ Les projets bâtiments doivent respecter des caractéristiques minimales de gain énergétique : résistance thermique pour les travaux d'isolation, minimum de performance énergétique pour les pompes à chaleur, chaudières bois, panneaux solaires).

Avant de bénéficier de cette aide, les communes ont tout d'abord fait appel au conseiller pour réaliser un état des lieux énergétique du patrimoine communal. Ce fonds a donc servi de levier pour que les communes s'engageant dans la transition énergétique et investissant dans la rénovation énergétique de bâtiments ou de parc d'éclairage public.



GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES

Depuis 2017, les 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté se sont associés pour créer un groupement d'achat afin d'acheter l'électricité et le gaz naturel en masse, à des prix très compétitifs. Ce groupement est coordonné par le SIEEEN (syndicat de la Nièvre).
En 2022, le Territoire de Belfort compte 75 adhérents au groupement pour l'électricité et 36 pour le gaz.

FOURNISSEURS POUR LES MARCHÉS ÉLECTRICITÉ ET GAZ EN 2022

ÉLECTRICITÉ

PERIODE	2020-2022		2021-2022	
FOURNISSEUR				
N° DE MARCHÉ	2019-SIEEENMS17	2019-SIEEENMS18	2020-SIEEENMS39*	2020-SIEEENMS40*
PUISSANCE	>36kVA	≤36kVA	>36kVA	≤36kVA
SEGMENT	C2, C3, C4	C5	C2, C3, C4	C5

*Marchés lancés pour répondre à la fin des tarifs réglementés promulgués par la loi énergie climat du 8 novembre 2019

GAZ

	2021-2022	2022-2024	
FOURNISSEUR			
N° DE MARCHÉ	2020-SIEEENMS41*	2021-SIEEENMS36	2021-SIEEENMS37
RELEVÉ	Semestrielle	Semestrielle	Mensuelle
NOMBRE DE CARACTÈRES DU PDL	14	14	8

*Marché lancé pour répondre à la fin des tarifs réglementés promulgués par la loi énergie climat du 8 novembre 2019

2022 : ANNÉE D'ADHÉSION OU DE RÉ-ADHÉSION

ÉCHEANCES DES MARCHÉS	2021	2022	2023	2024	2025
ELECTRICITE					
GAZ					

↓
Ré-adhésion électricité

↓
Ré-adhésion gaz



CAMPAGNES D'ADHÉSION

Deux campagnes d'adhésion ont été lancées en 2022 :

- ▶ hiver 2021-2022 pour le futur marché d'électricité 2023-2025.
- ▶ hiver 2022-2023 pour le futur marché de gaz 2024-2027.

36 des 37 adhérents gaz ont reconduit leur adhésion (Gaïa Energie se retirera en 2025). Le SDIS 90 rejoindra le groupement en 2025.

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

COMMUNES
AUTRECHENE
BUC
COURCELLES
FELON
FONTENELLE
FOUSSEMAGNE
LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
LACOLLONGE
LEPUIX-NEUF
MENONCOURT
NOVILLARD
PETIT-CROIX
PETITEFONTAINE
REPPE
VILLARS-LE-SEC
EPCI
CCAS DE DANJOUTIN
SYNDICAT CONSTRUCTION CES GIROMAGNY
SYNDICAT DES EAUX DE GIROMAGNY

EDF RETENU POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ 2023-2025

La consultation lancée début 2022 concernait 2 lots habituels (+ ou - 36 kVA) et un nouveau lot «Électricité à Haute Valeur Environnementale» pour répondre à la demande de certains adhérents de la région.

Ce dernier lot garantissait une électricité verte localisée et respectant certains critères sociaux-économiques.

En cette période de crise énergétique débutée fin 2021, peu de fournisseurs ont répondu à la consultation et aucun au 3^{ème} lot.

EDF a été retenu pour les 2 lots habituels.

IMPACT DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE SUR LE GROUPEMENT

Les adhérents ont pu bénéficier de tarifs attractifs pour l'électricité en 2022, soit -10 % par rapport aux tarifs de 2021 et -28% par rapport aux tarifs réglementés, grâce aux achats effectués à partir de 2019.

A l'inverse, les adhérents ont été avertis dès l'attribution du marché de fourniture d'électricité 2023-2025, de la hausse des tarifs 2023.

La hausse du prix du gaz (+140 % par rapport à 2021) a lourdement impacté, toutefois, le groupement d'achat en 2022.

OPTIMISATION FINANCIÈRE DES CONTRATS DE GAZ

Gaz de Bordeaux a lancé en juin 2022 une campagne d'optimisation, en organisant avec les syndicats d'énergie un webinar pour expliquer la démarche.

Sur le département, 6 adhérents étaient concernés pour économiser 12% de leur facture TTC. Seul 1 adhérent a donné son accord.

Communes concernées : Bavilliers qui a accepté l'optimisation, Beaucourt, Châtenois-les-Forges, Essert, Offemont et Valdoie.





FLEXIBILITÉ DU MARCHÉ D'ÉLECTRICITÉ >36 KVA AVEC ENGIE ATTEINTE

Le fait de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) actant le transfert de compétences communales en matière d'eau et d'assainissement au 01/01/2020 aux communautés de communes ou d'agglomération, plusieurs contrats de non-adhérents se sont retrouvés en quantité dans le marché électricité 2020-2022 porté par ENGIE, mettant à mal le volume maximal de fourniture.

Plusieurs adhérents se sont donc vus contraints de contractualiser hors groupement leurs nouveaux compteurs ou leurs compteurs forains. Cet exercice était d'autant plus délicat en cette période de crise énergétique.

DÉMARCHES INÉDITES POUR LIMITER LA CRISE DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Durant l'été 2022, les syndicats d'énergie ont acté avec EDF le retour aux Tarifs Réglementés de Vente d'Électricité des contrats C5 (puissance \leq à 36 kVA) des petits adhérents (nombre de salariés < 10 ETP et recettes < 2 M€) au 01/01/2023.

Sur le département, 63 adhérents sur 93 bénéficient de cette disposition rendue possible avec le nouveau marché 2023-2025 dans lequel le seuil bas de flexibilité a été désormais supprimé.

Les adhérents ont également tous bénéficié des dispositifs d'aide gouvernementale sur leurs factures :

- ▶ redistribution de l'ARENH+ 2022,
- ▶ baisse de la CSPE passée de 2.25 à 0.1 c€/kWh.

Enfin, Territoire d'énergie 90 a lancé une campagne pour que les sites C4 (> 36 kVA) des adhérents éligibles aux TRVE basculent en C5 (dès lors qu'ils ne dépassent pas 36 kVA) et bénéficient ainsi des TRVE. Cette campagne a été rendue possible grâce aux courbes de charges désormais en ligne sous e-Mage.

PÉNALITÉS DE RETARD POUR TOTAL

En 2022, certains adhérents n'avaient toujours pas reçu leurs factures pour des consommations remontant à plus de 1 an.

Territoire d'énergie 90 a accompagné 14 d'entre eux pour l'application des pénalités de retard renseignées au CCAP : Bavilliers, Beaucourt, Bessoncourt, Botans, Bourogne, Chatenois-les-Forges, Chèvremont, Delle, Giromagny, Joncherey, Lepuix, Méziré, Morvillars, Valdoie.

RÉUNION DE CRISE GAZ À SEVENANS

Le 7 avril Territoire d'énergie 90 a invité ses 37 adhérents gaz à l'UTBM à Sevenans pour leur présenter en détail l'impact de la crise gaz sur le Groupement, en invitant en distanciel le coordonnateur, le SIEEEN.

Cet évènement a été très apprécié par les élus et par les agents, d'autant que des solutions ont été apportées (exemple : relève des compteurs pour la plupart non-communicants).



BON À SAVOIR...

QUE SIGNIFIE ARENH ?

C'est l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique qui permet aux fournisseurs alternatifs d'accéder à une électricité financièrement attractive.

QUE SIGNIFIE CSPE ?

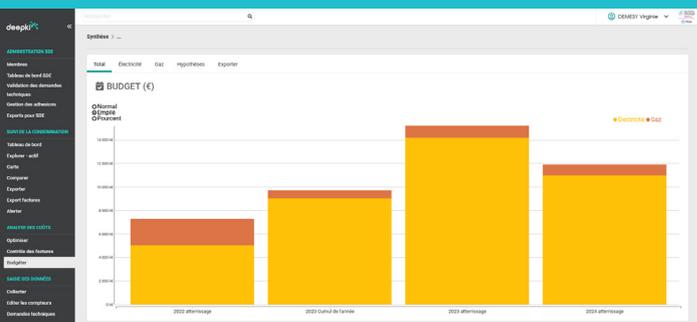
C'est la Contribution au Service Public de l'Électricité, qui finance les énergies renouvelables.

NOUVEAUTÉS E-MAGE

La plateforme e-Mage, a évolué afin de permettre aux adhérents de mieux dimensionner leur budget pour être en cohérence avec les enjeux actuels.

Grâce au nouveau module « Budgéter », ils ont accès à un prévisionnel budgétaire à 2 ans, site par site.

Des webinaires ont été organisés et un guide est mis en ligne pour présenter ce nouveau module aux adhérents.



Brochure e-Mage, consultable et téléchargeable sur notre [site internet](#).

LES TRV, C'EST POUR QUI ?

ELIGIBLE AUX TRVE	NON ELIGIBLE AUX TRVE	
Ma collectivité emploie moins de 10 personnes (ETP ou non, dont salarié sous contrat aidé, stagiaire rémunéré...hors salariés sous contrat CDG)	Ma collectivité emploie moins de 10 personnes	Ma collectivité emploie 10 personnes ou plus
ET	ET	
Mes recettes (DGF* et recettes des taxes et impôts locaux annuels) sont ≤ 2 millions €	Mes recettes (DGF* et recettes des taxes et impôts locaux annuels) sont >2 millions €	

*Dotation globale de fonctionnement

CHIFFRES CLÉS EN 2022

77

Adhérents

61 communes, 16 EPCI et 1 association

56

GWh consommés

40

GWh en électricité (-4/2021)

16

GWh en gaz (-1/2021)

7 144

k€ TTC énergie facturée

4 985

k€ TTC électricité facturée (-776/2021)

2 159

k€ TTC gaz facturé (-1 081 k€/2021)





MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Depuis 2018, afin de répondre aux objectifs nationaux de développement de la mobilité durable, Territoire d'énergie 90 s'est engagé dans le déploiement de bornes de recharge publiques pour véhicules (et 2 roues) hybrides et électriques dans l'ensemble du département.

En 2022, le Territoire de Belfort comptait 44 bornes, situées dans des lieux stratégiques accessibles à tous 24h/24 et 7 jours/7.

Durant cette année, le syndicat propose aux 101 communes du Territoire de Belfort de lui transférer la compétence IRVE (comprenant la fourniture, la pose, la maintenance et la supervision des bornes) : 85 communes ont délibéré en ce sens.

UNE BELLE ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2021

Les bornes de recharge publiques installées sur le Territoire de Belfort par le syndicat sont de plus en plus fréquentées par les usagers de véhicules électriques : 65% de charges en plus par rapport à 2021. Ce constat n'est pas très étonnant puisque les véhicules électriques et hybrides en circulation sur l'hexagone ont connu une hausse de près de 40% en un an !

Et cette belle progression n'est pas prête de s'arrêter si l'on en croit les estimations statistiques du Schéma de Cohérence Régional faites par le cabinet d'étude Tactis pour la Région Bourgogne-Franche-Comté qui annonce une progression de +300% véhicules électriques et hybrides sur notre territoire d'ici 2025.

Les dépenses liées aux bornes se stabilisent entre 2021 et 2022 (+680€) et les recettes ont augmenté considérablement : +9 600€.

Les rétrocessions passent de 7 311€ au quatrième trimestre contre 13 164€ (+80%) au troisième trimestre ; espérons que cette progression se poursuive sur 2023.

En effet, si la tendance actuelle se poursuit on peut présager arriver à un équilibre financier entre les recettes et les dépenses d'ici peu.

Le plus gros poste de dépenses reste la maintenance des bornes (59%) suivi par la consommation d'électricité (34%) puis de la gestion monétaire (7%).

Enfin, le temps moyen d'une charge de 3 heures reste stable ainsi que la consommation moyenne entre 2021 et 2022 (17 kWh / 16 kWh).

DES BORNES DE + EN + UTILISÉES...

Si nous constatons encore cette année une hausse du taux de fréquentation, les bornes les plus utilisées restent les mêmes ainsi que celles qui peinent à décoller, avec de grandes disparités selon les lieux d'implantation.

Le Grand Belfort compte 30 bornes publiques (soit près de 70%) dont 10 sur Belfort contre 8 bornes dans la Communauté de Commune des Vosges du Sud et 6 dans celle du Sud Territoire.

Rien d'étonnant à cette répartition d'implantation puisque la très grande majorité des bornes sont situées dans les zones urbaines à forte fréquentation (parkings publics ou de commerce, ainsi qu'en voirie) ou dans des zones de passage (routes départementales, autoroute).

En 2022, les bornes les plus utilisées sont situées à Belfort et Andelnans (site où se trouve la seule borne rapide publique) :

- ▶ Belfort République : 1211 charges,
- ▶ Belfort Morimont : 1080 charges,
- ▶ Andelnans (borne rapide) : 938 charges,
- ▶ Belfort Résistance : 554 charges,
- ▶ Bavilliers : 547 charges,
- ▶ Andelnans : 388 charges.

Notons cependant que la borne rapide d'Andelnans (la plus utilisée en 2021) a connu en 2022 une baisse importante de fréquentation (-40%) dû au fait qu'elle ait été en panne durant plusieurs mois de l'année.

Sans surprise les bornes les moins fréquentées se situent dans des communes rurales :

- ▶ Rougegoutte : 31 charges,
- ▶ Morvillars : 59 charges,
- ▶ Beaucourt : 68 charges,
- ▶ Sevenans : 87 charges,
- ▶ Etuefont : 98 charges,
- ▶ Châtenois-les-Forges : 114 charges.



DES TARIFS REVUS À LA HAUSSE FIN 2022

Jusqu'alors, et malgré la crise énergétique débutée en septembre 2021, Territoire d'énergie 90 tenait bon et n'avait pas souhaité impacter la hausse du prix de l'électricité sur les utilisateurs de bornes de recharges afin d'inciter les propriétaires de véhicules électriques à se charger sur ses bornes.

Cependant, à la rentrée 2022, les élus ont décidé, à contre cœur, de revoir les tarifs de recharge à la hausse à partir du 1^{er} décembre. Il faut dire que les tarifs de recharge étaient restés les mêmes depuis 2020.

« Cette décision s'imposait pour la santé financière du service » souligne Michel Blanc, Président de Territoire d'énergie 90. En effet, l'écart de prix trop important entre le prix du kWh payé par l'utilisateur, et celui facturé par EDF au syndicat, engendrait une perte financière trop importante pour le syndicat.

BORNES ACCÉLÉRÉES 22 kW
0,40 € / kWh
+ 0,02 € / minute après 3 heures de branchement
BORNES RAPIDES 50 kW
0,50 € / kWh
+ 0,03 € / minute après 1 heure 30 de branchement

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE IRVE

Selon la loi d'orientation des mobilités (LOM), qui

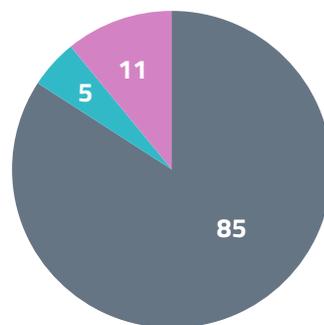
a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), l'implantation et la gestion des bornes de recharge publiques reviennent aux communes seules compétentes en la matière.

Cependant, cette compétence peut être transférée à un syndicat d'énergie, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Territoire d'énergie 90, impliqué dans la transition énergétique, s'est doté de la compétence afin de garantir un développement équilibré et cohérent des bornes de recharge sur le département.

Le syndicat a initié le déploiement des bornes publiques sur le Territoire de Belfort dès 2018 : il a financé (pour moitié avec l'ADEME) et implanté l'intégralité des 44 bornes publiques. Il souhaite donc continuer à gérer les bornes en place, mais aussi à en déployer de nouvelles.

Assurant la totalité des frais d'installation et de fonctionnement, il semble pertinent que les communes puissent transférer leur compétence IRVE à Territoire d'énergie 90, même si bien évidemment la décision incombe aux communes. A fin 2022, 85 communes (sur 101) ont acté ce transfert, (5 ont répondu par la négative) et 11 ne se sont pas prononcées.



■ Oui ■ Non ■ Pas de délibération

5 COMMUNES NE SOUHAITENT PAS TRANSFÉRER LA COMPÉTENCE AU SYNDICAT

BANVILLARS	Non
BERMONT	Non
COURTELEVANT	Non
ST-DIZIER L'ÉVÊQUE	Non
URCEREY	Non

11 COMMUNES NE SE SONT PAS PRONONCÉES

BORON	Pas délibérée
CHARMOIS	Pas délibérée
CRAVANCHE	Pas délibérée
FÊCHE-L'ÉGLISE	Pas délibérée
LAGRANGE	Pas délibérée
PETITEFONTAINE	Pas délibérée
RÉCHÉSY	Pas délibérée
RIERVESCEMONT	Pas délibérée
THIANCOURT	Pas délibérée
VALDOIE	Pas délibérée
VAUTHIERMONT	Pas délibérée

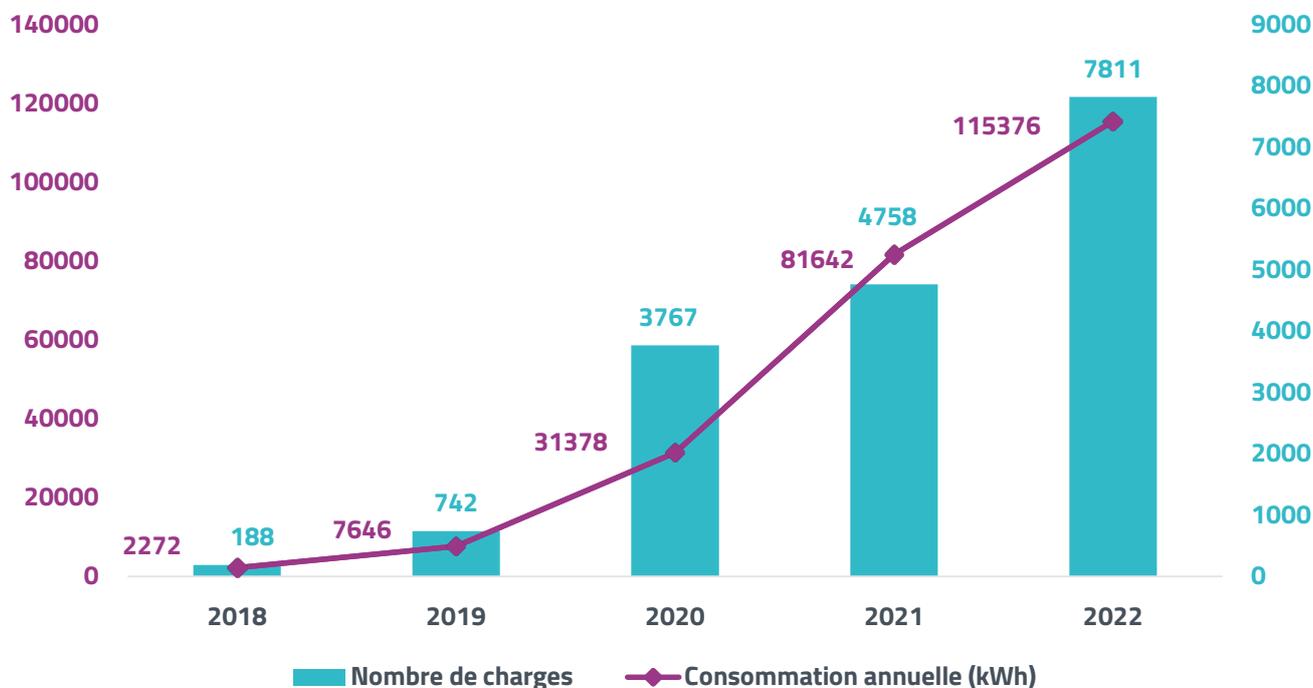


BORNES	NOMBRE DE CHARGES	CONSOMMATION (kWh)	DUREE MOYENNE DE CHARGE (heure)	COMSOMMATION MOYENNE D'1 CHARGE (kWh)
Andelnans – Leroy Merlin	388	3494	1	9
Andelnans – Leroy Merlin Borne Rapide	938	11 739	1	13
Bavilliers - Super U	547	5 729	2	10
Beaucourt - Super U	68	1324	3	19
Belfort - République	1211	17 902	3	15
Belfort - Résistance	554	9 428	11	17
Belfort - Morimont	1080	13 929	4	13
Belfort - General Electric	272	4 555	4	17
Belfort - Roseraie	358	5 047	3	14
Châtenois - Complexe sportif	114	1240	2	11
Danjoutin - Ibis	349	6 987	4	20
Delle - Champs de Foire	192	4083	4	21
Essert - Super U	265	5 670	3	21
Etueffont - Piscine	98	1 914	2	20
Giromagny - De Gaulle	128	2 424	2	19
Meroux - Jonxion	238	2 609	3	11
Montreux Château - Gare SNCF	203	4 446	4	22
Morvillars - Gare SNCF	59	1141	2	19
Offemont - Poste	247	5 404	3	22
Rougegoutte - SMRC Automotiv	31	602	2	19
Rougemont le Château - Ancienne Gare	189	2 354	2	12
Sermamagny - Malsaucy	195	2 279	2	12
Sevenans - UTBM	87	1 076	3	12
TOTAL	7811	115376	3	16

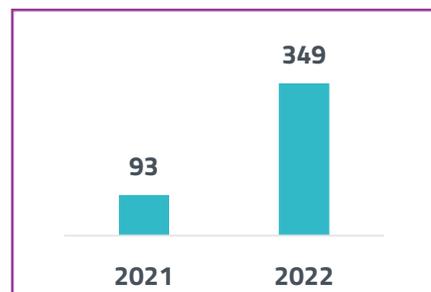
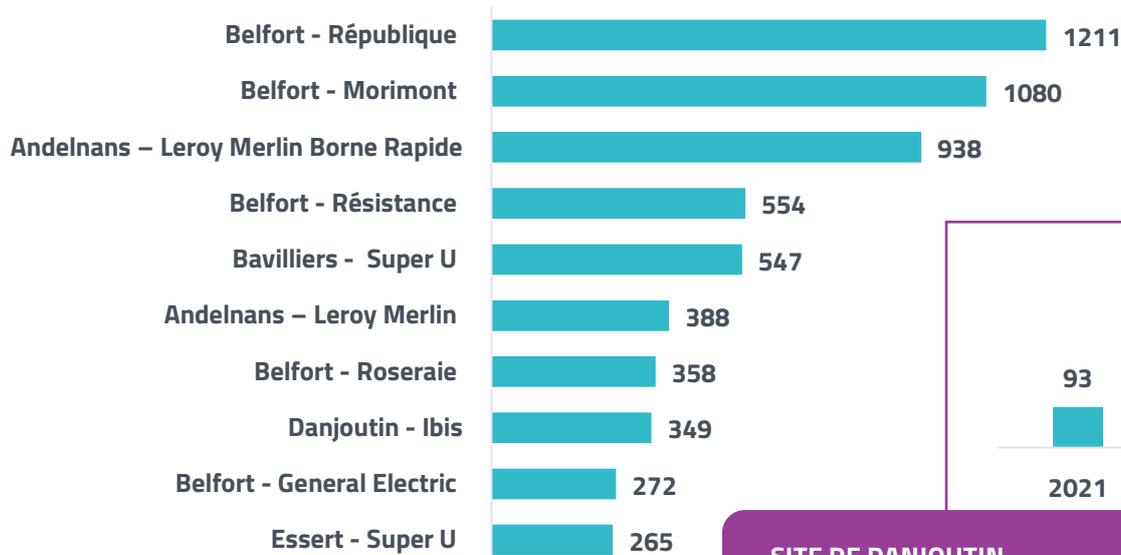




ÉVOLUTION DES CHARGES ET DE LA CONSOMMATION DEPUIS L'INSTALLATION DES BORNES



TOP 10 DES BORNES LES PLUS UTILISÉES EN 2022



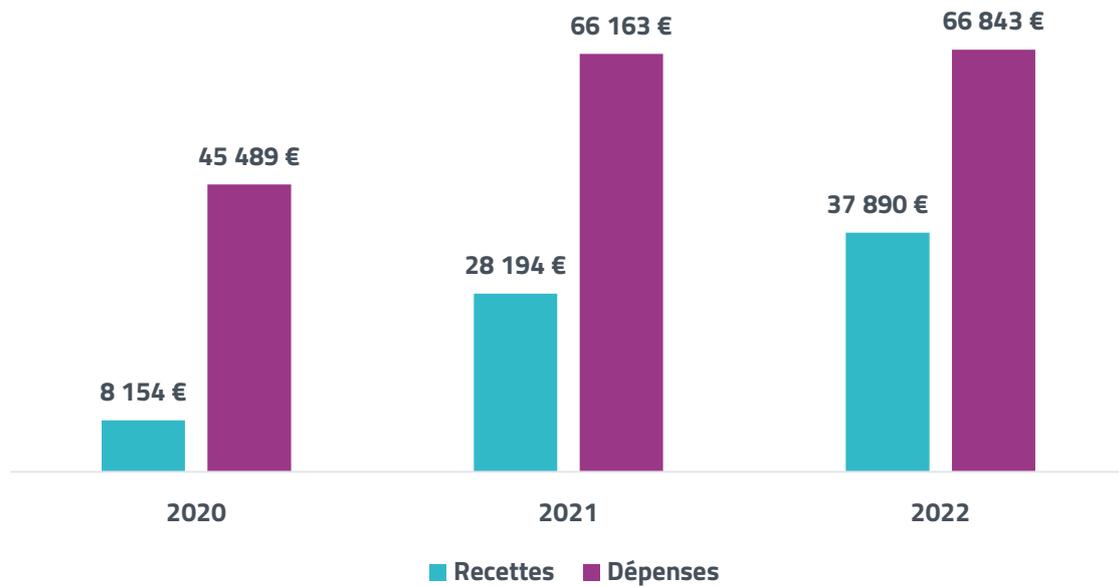
SITE DE DANJOUTIN

Augmentation très importante du nombre de recharges à Danjoutin entre 2021 et 2022 qui est passé de 93 à 349 charges.

Ceci s'explique entre autre par le fait que la borne rapide d'Andelnans (la plus proche de Danjoutin) a été en panne régulièrement en 2022.

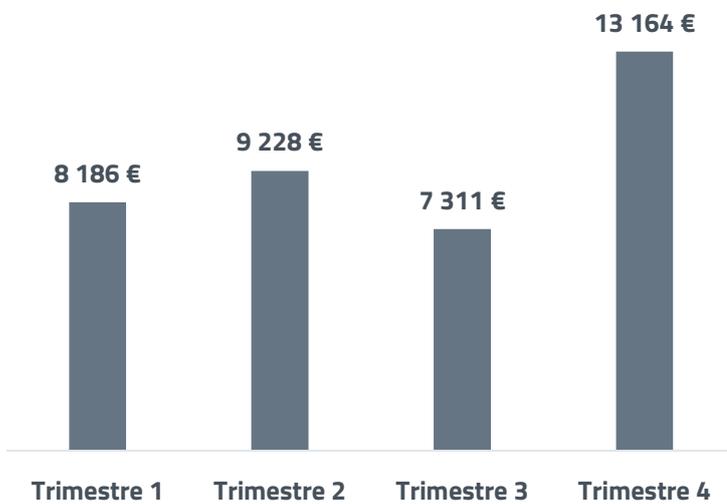


RECETTES ET DÉPENSES 2020/2021/2022

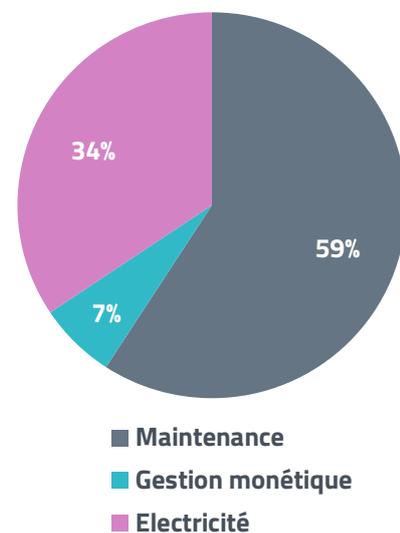


DÉTAIL DES RECETTES ET DÉPENSES 2022

RÉTROCESSION



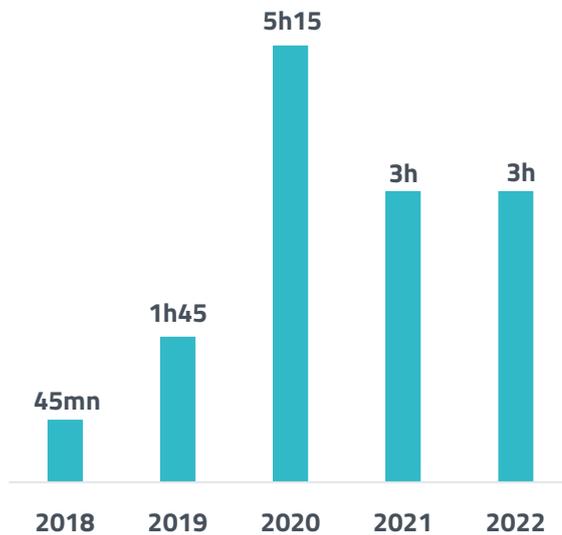
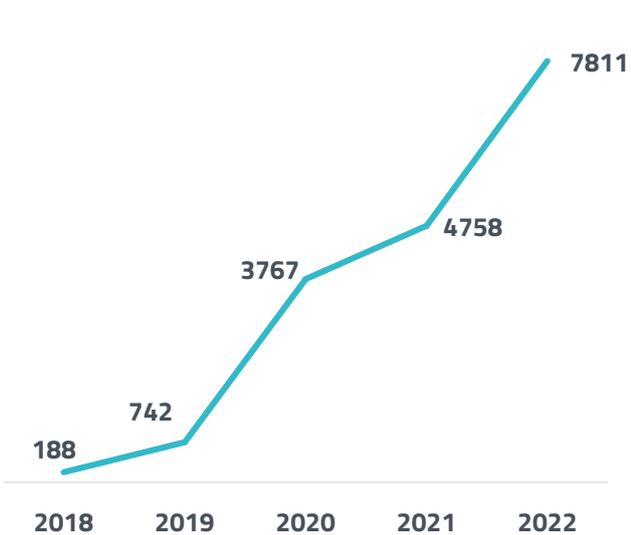
DÉPENSES





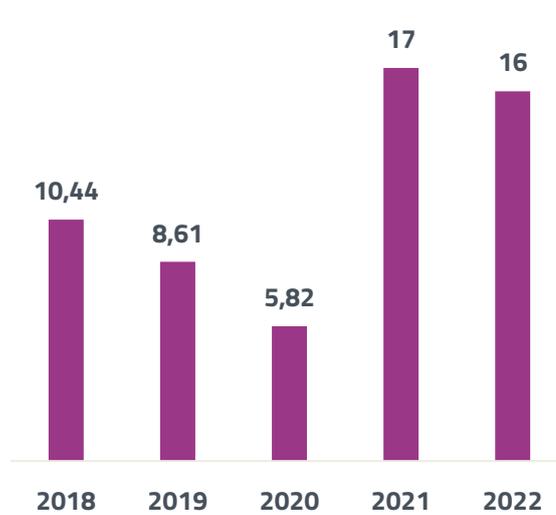
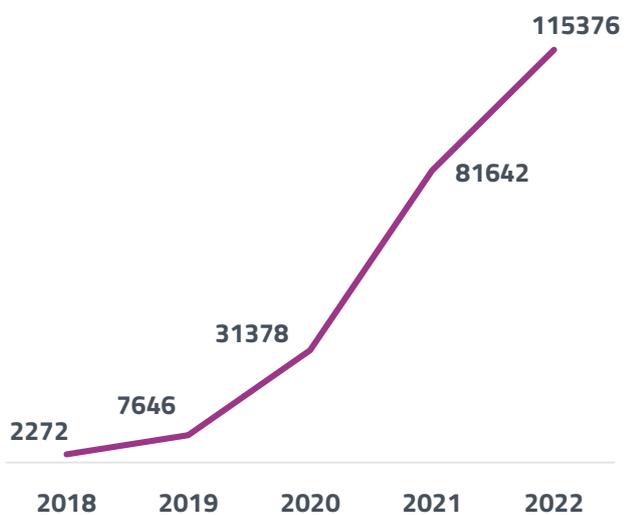
NOMBRE ANNUEL DE CHARGES

DURÉE MOYENNE D'1 CHARGE



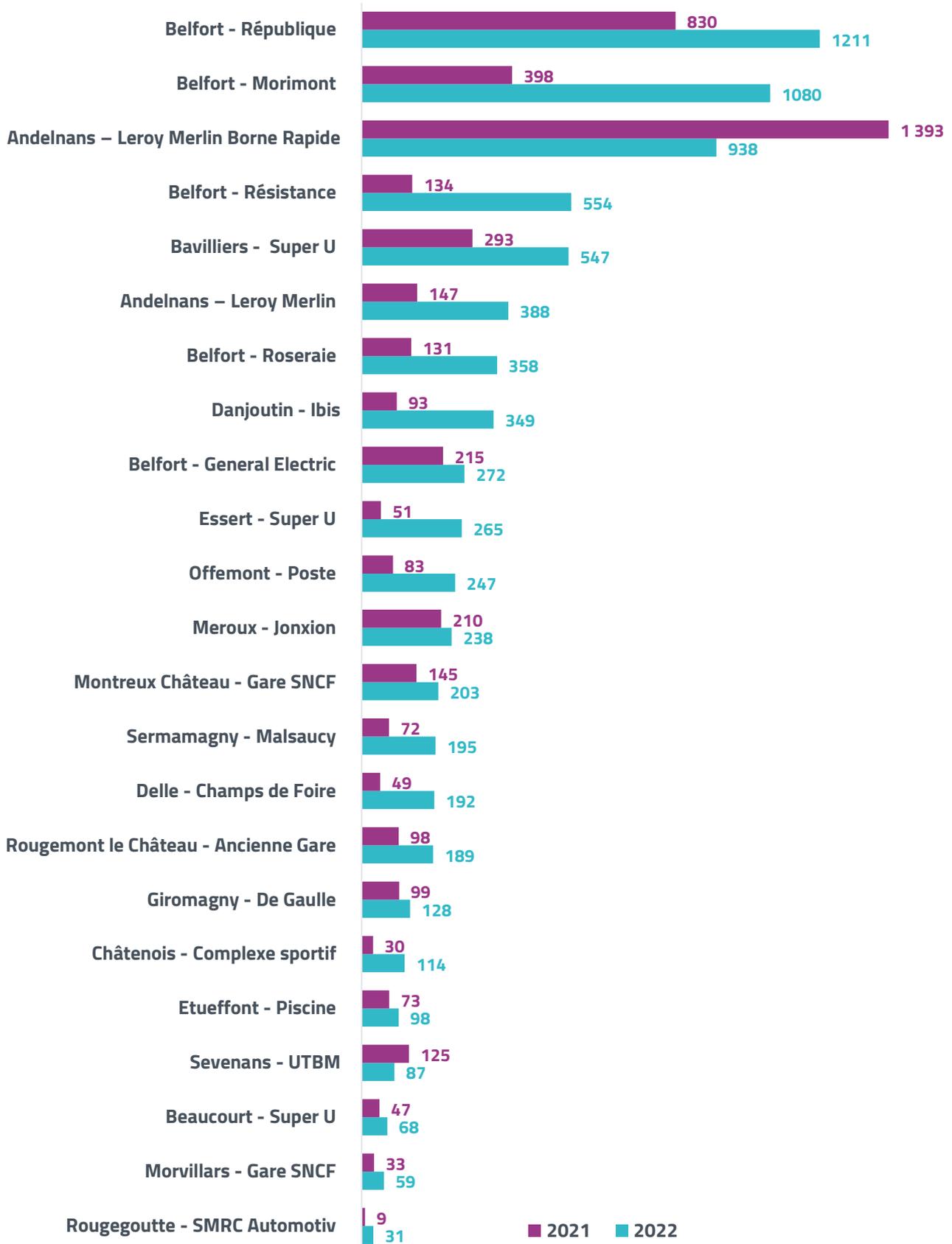
CONSOMMATION ANNUELLE (KWH)

CONSOMMATION MOYENNE (KWH) D'1 CHARGE



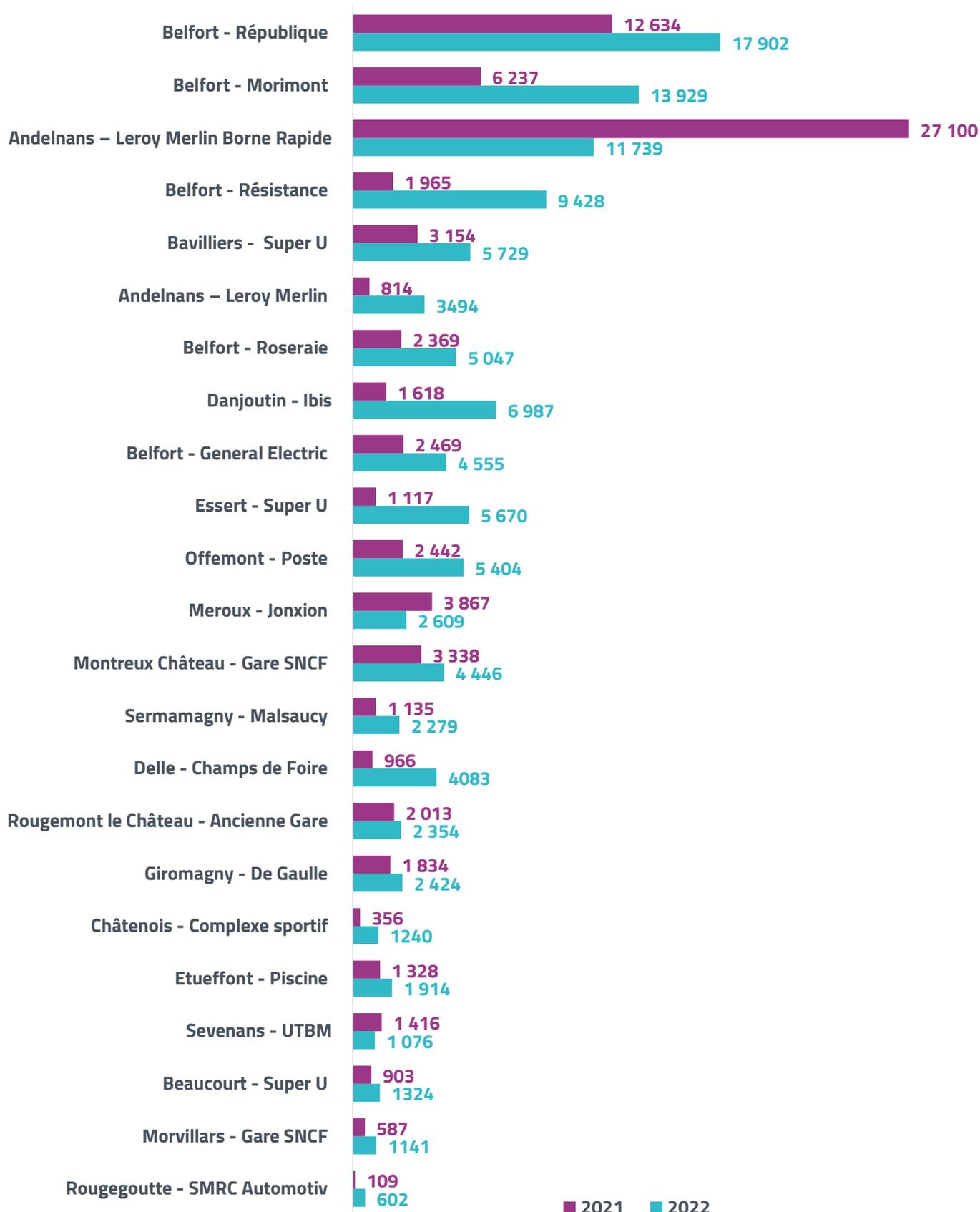


ÉVOLUTION DES RECHARGES PAR SITE ENTRE 2021 ET 2022





ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS PAR SITE ENTRE 2021 ET 2022





DÉPLOIEMENTS À VENIR

Plusieurs déploiements sont prévus en 2023 sur Belfort et la zone commerciale de Bessoncourt :

BELFORT :

- Déplacement de 2 bornes accélérées existantes (22KW) Place de la République vers la Place de la Révolution Française et implantation d'1 borne rapide de 50KW.
- Installation de 2 bornes accélérées sur le parking Pompidou.

BESSONCOURT :

Dans la zone commerciale « La Porte de Belfort » (vers le parking Kiabi), implantation d'1 borne rapide de 50KW et d'1 borne super rapide de 100KW.

Dans un souci de service public, ces 2 bornes permettront de contenter la majorité des usagers puisque l'ensemble des prises et des puissances seront représentées.

EMPLACEMENT DES BORNES

ANDELNANS : 2 bornes
Parking de Leroy Merlin
dont 1 borne rapide de >50 KW

BAVILLIERS : 2 bornes
Parking du Super U

BEAUCOURT
Parking du Super U

BELFORT : 10 bornes
Parkings de la Résistance, de l'Atria de la République, de Général Electric et de la Roseraie

CHÂTENOIS-LES-FORGES : 2 bornes
Parking du complexe sportif

DANJOUTIN : 2 bornes
Parking de l'hôtel IBIS

DELLE : 2 bornes
Parking de la Mairie

ESSERT : 2 bornes
Parking du Super U

ETUEFFONT : 2 bornes
Parking de la piscine

GIROMAGNY : 2 bornes
Parking place de Gaulle

MEROUX-MOVAL : 2 bornes
Parking de la Jonxion
(en face de la gare TGV)

MONTREUX-CHÂTEAU : 2 bornes
Parking de la gare

MORVILLARS : 2 bornes
Parking de la gare

OFFEMONT : 2 bornes
Parking de la poste

ROUGEGOUTTE : 2 bornes
Parking de SMRC

ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU : 2 bornes
Place de l'ancienne Gare

SERMAMAGNY : 2 bornes
Parking du Malsaucy

SEVENANS : 2 bornes
Parking de l'UTBM

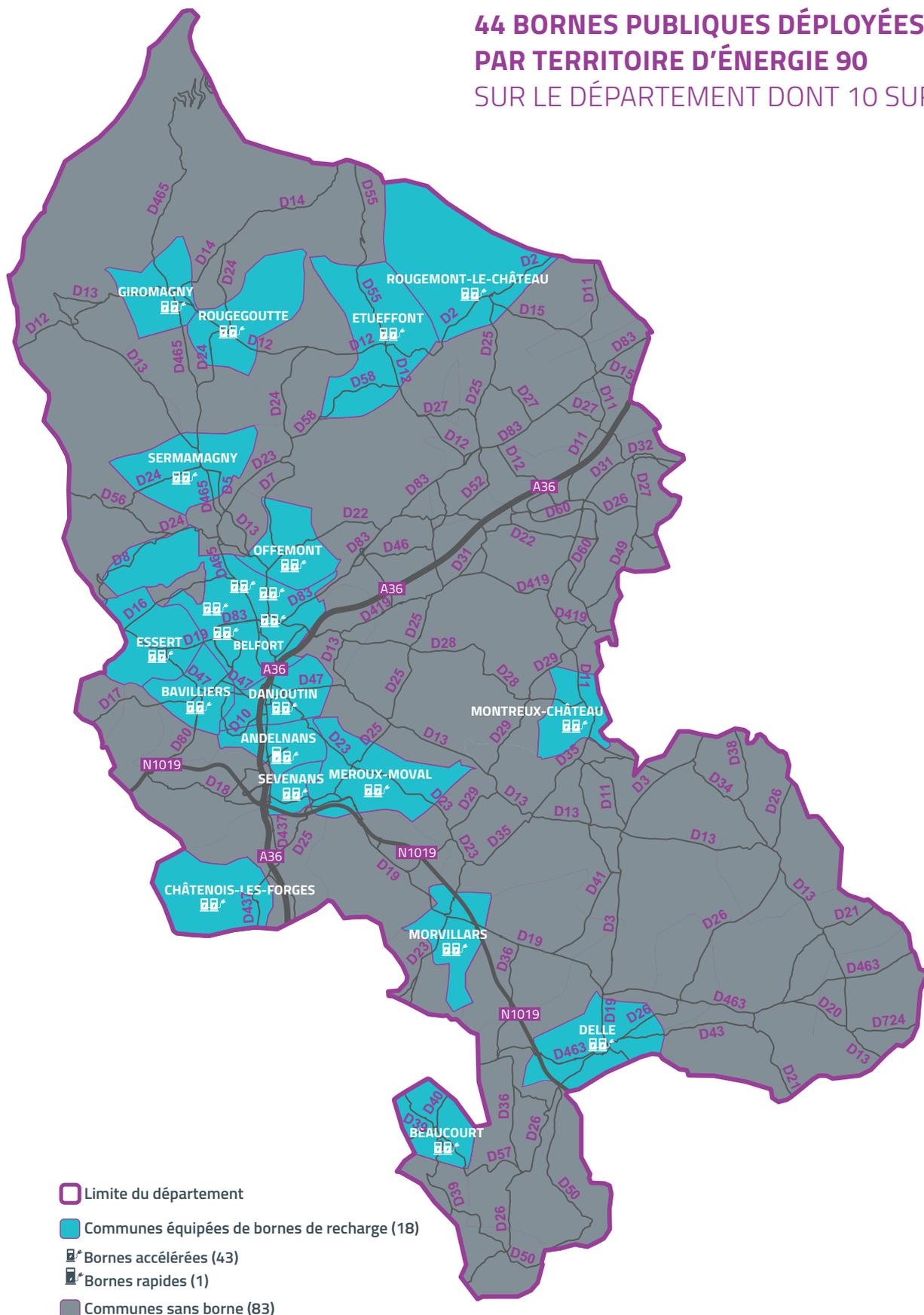
CHIFFRES CLÉS EN 2022

44	Bornes, 43 accélérées 1 rapide
7 811	Recharges effectuées
+ 64%	Recharges/2021
18	Communes desservies
10	À Belfort
115,5	MWh consommés
37 890 €	Recettes
66 843 €	Dépenses
-28 953 €	Solde





44 BORNES PUBLIQUES DÉPLOYÉES PAR TERRITOIRE D'ÉNERGIE 90 SUR LE DÉPARTEMENT DONT 10 SUR BELFORT





SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le SIG (Système d'Information Géographique) de Territoire d'énergie 90 est un service au cœur du dispositif de traitement de l'information géographique au profit des services techniques du syndicat et des communes, notamment pour répondre à un besoin croissant d'exploitation des données cartographiques. Il gère, pour le compte de ses adhérents, l'ensemble des prestations de détection et géoréférencement des réseaux.

MISSIONS RÉALISÉES EN 2022

Elles sont à la fois techniques et stratégiques :

- fin de la mission de géoréférencement de l'éclairage public à Cravanche.
- géoréférencement des supports et armoires d'éclairage public de Beaucourt.
- suivi du projet du Département de migration de leur SIG vers une nouvelle plateforme web.
- réflexion sur les nouvelles conventions 2023-2025 qui encadrent les missions du service SIG.



FIN DE MISSION À CRAVANCHE

La mission de géoréférencement a commencé en octobre 2021 et s'est terminée en février 2022 (25 journées entières) :

- géoréférencement du réseau aérien et souterrain d'éclairage public,
- de 442 supports d'éclairage public,
- 1585 relevés au détecteur électromagnétique associé à un GPS pour détecter et géolocaliser le réseau souterrain d'éclairage public,
- 11 PDL (points de livraison) ou armoires électriques qui alimentent 344 points lumineux en service dont 260 ampoules LED.

Cette mission effectuée par Territoire d'énergie 90 était obligatoire afin que la commune, exploitante d'un réseau sensible, réponde à la loi de 2012 dite « loi anti-endommagement des réseaux ».

Le SIG a assisté la commune (gestionnaire d'un réseau) pour effectuer la déclaration du réseau sur le Guichet Unique et d'intégrer sur la plateforme INERIS l'emprise nécessaire de 50 mètres de part et d'autre du réseau.

La mission de géoréférencement de l'éclairage public à Cravanche n'est pas totalement terminée suite à des travaux.

	CRAVANCHE
Mètres EP aériens	2507
Mètres EP souterrains	7460
Points lumineux	442
PDL	11
Relevés effectués	1585
Durée de la mission	25 jours



GÉORÉFÉRENCIEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE BEAUCOURT

Nouvel adhérent au service SIG depuis 2021, un inventaire des points lumineux a été effectué durant l'été 2022 sur 14 journées pour géoréférencer 890 points lumineux et 32 armoires. Le CEP du syndicat se servira de cet inventaire pour réaliser un diagnostic énergétique (estimation d'économies d'énergie à réaliser sur l'éclairage public).

La commune pourra également évaluer le coût de géoréférencement de son éclairage public pour répondre à la loi anti-endommagement des réseaux.

MIGRATION DU SIG DU DÉPARTEMENT VERS UNE NOUVELLE SOLUTION

Territoire d'énergie 90 continue de mutualiser son service SIG sur le même serveur que celui du Département malgré le changement de plateforme numérique choisie par le ce dernier.

L'ancienne plateforme SIG Arcopole Pro hébergée en ligne était déjà mise à disposition du syndicat par le Département pour ses adhérents jusqu'en 2022.

Le Département reste l'administrateur du serveur de la nouvelle solution nommée Lizmap (développée par la société 3Liz) : <https://sig90.territoiredebelfort.fr>

Plus complète que la précédente plateforme, elle permet au gestionnaire SIG de produire des cartes avec le même rendu sur la plateforme web que sur son logiciel.

Le nouveau logiciel SIG n'engendre pas de coût annuel de maintenance contrairement à l'ancienne plateforme.

Ces nouveautés seront proposées aux collectivités adhérentes, comme par exemple la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

Carte tirée du SIG de points lumineux - Beaucourt



	BEAUCOURT
Points lumineux	890
PDL	32
Revelés effectués	890
Durée de la mission	14 jours

À NOTER...

Le technicien SIG du syndicat a suivi 2 jours de formation financée par le Département et dispensée par la société 3Liz apprendre à utiliser cette nouvelle plateforme.

Le syndicat organisera à son tour en 2023 des journées de formation pour ses adhérents afin de les accompagner dans la prise en main de ce nouvel outil.

LES ADHÉRENTS

En 2022, le SIG compte 28 communes adhérentes et 2 EPCI :

- Froidefontaine, Grandvillars, Lebetain, Fesche-l'Église, Saint-Dizier-l'Évêque et Beaucourt,
- le Syndicat des Eaux Saint-Nicolas,
- la Communauté de Communes des Vosges du Sud et ses 22 communes.





RÉVISION DES CONVENTIONS SIG

Plusieurs raisons ont mené à revoir les conventions SIG du syndicat :

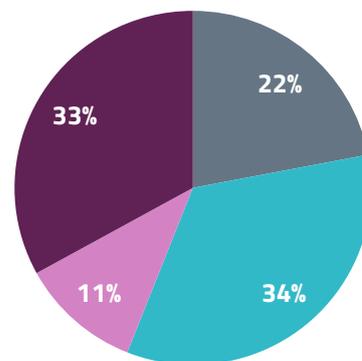
- conventions arrivant à échéance le 31/12/2022,
- intérêt des élus envers le service,
- mise à disposition d'une nouvelle plateforme web SIG.

Courant 2022, un questionnaire a été envoyé aux adhérents du service pour évaluer leurs besoins et attentes.

Voici les grandes lignes à retenir :

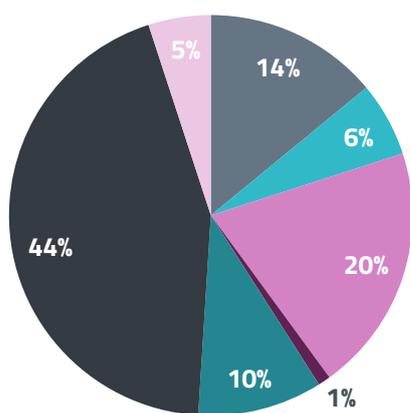
- adhésion à prix correct mais presque la moitié (44%) ne savent pas si ils réadhéreront,
- logiciel peu utilisé,
- pas besoin de formation à 89%,
- près de 40% ne savent pas si leur collectivité est concernée par la réforme des DT/DICT,
- 56% ne savent pas s'ils sont adhérents à la compétence optionnelle Éclairage Public du SIG,
- 77% ré-adhèreraient si le SIG incluait les données liées à leurs compétences propres (ex : éclairage public).

ATTENTES DES ADHÉRENTS



- Plus de données
- Plus de fonctionnalités
- Besoin de formation
- Sans avis

LES MISSIONS SIG EN 2022



- Gestion utilisateurs et mise à jour des données
- Aide aux communes pour répondre au DT DICT
- Productions de plans
- Télémaintenance
- Géolocalisation et géoréférencement de l'éclairage public
- Gestion administrative
- Formation

POUR ADHÉRER...

Les communes du Territoire de Belfort (hors Grand Belfort) peuvent adhérer au SIG après avoir délibéré.

CHIFFRES CLÉS EN 2022

1075	Interventions
256	Plans produits
30	Adhérents
36	Utilisateurs
55	Jours d'interventions
539	Échanges mails



CARTOGRAPHIE DU SERVICE SIG EN 2022



SERVICE INFORMATIQUE





PRESTATIONS INFORMATIQUES

Le service informatique de Territoire d'énergie 90 propose à ses adhérents une prestation de base à savoir la gestion de leurs logiciels métiers (comptabilité, élections, état-civil...) mais aussi des prestations optionnelles qui sont mutualisées, afin de permettre aux communes et EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunal) de répondre aux obligations légales.

Dans cette démarche d'accompagnement, le service propose également des formations gratuites en bureautique et sur les logiciels métiers (Berger-Levrault) pour les agents et les élus.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le service informatique accompagne au quotidien les collectivités (communes et EPCI) adhérentes (conseils, résolution des problèmes techniques...). C'est un service optionnel payant qui s'adresse aux adhérents du service énergie.

Il dispose :

- ▶ d'une commission, présidée par Madame Chartaux, Vice-Présidente déléguée à l'informatique et au SIG. Elle étudie les cohérences des propositions et les possibilités financières.
- ▶ d'un Club Utilisateurs, animé par le Directeur du service informatique. Il permet aux utilisateurs finaux (personnel ou élus des collectivités) de débattre et faire des propositions d'évolution à la commission informatique.

1 COMPÉTENCE DE BASE

L'adhésion de base se fait sur la maintenance des logiciels «e.magnus» de Berger-Levrault, utilisés par les collectivités. Elle comprend toutes les interventions déléguées par Berger-Levrault au syndicat à savoir l'installation, le paramétrage, la formation et l'assistance aux utilisateurs.

En 2022, les adhérents (114 structures) sont les mêmes qu'en 2021 soit 96 communes (sur les 101 du département) et 18 EPCI.

7 COMPÉTENCES À LA CARTE

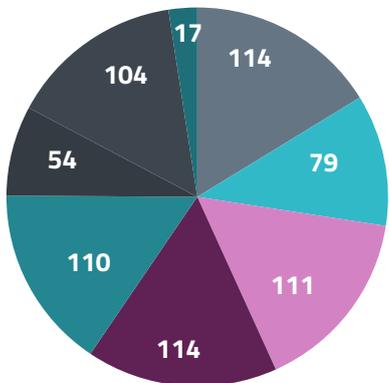
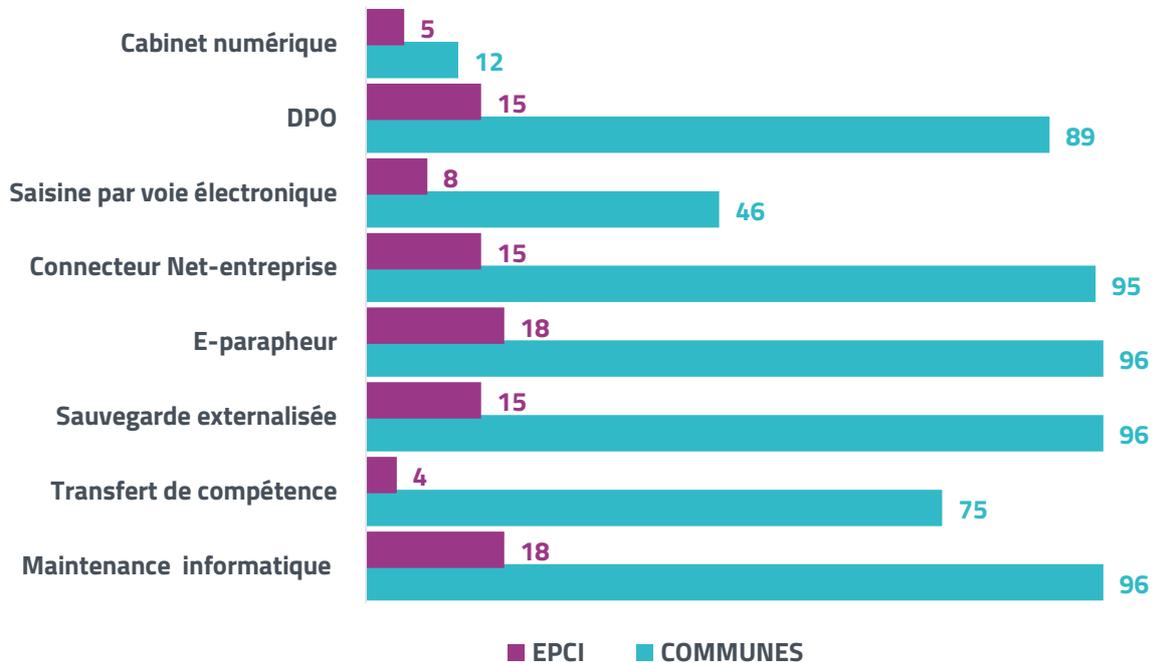
Afin de répondre aux besoins de ses adhérents et de se conformer à la législation, le service informatique a développé d'autres prestations optionnelles :

- ▶ Transfert de compétence informatique intégrale : l'acquisition et la gestion du matériel informatique est assuré par le syndicat. En 2022, ce sont 4 nouveaux adhérents supplémentaires : les communes de Chaux, Leval, Montreux-Château et Roppe, soit un total de **79 collectivités dont 75 communes et 4 EPCI.**
- ▶ Dématérialisation des échanges avec la solution logicielle BLES (Berger-Levrault Échanges Sécurisés) : **114 adhérents dont 96 communes et 18 EPCI.**
- ▶ Sauvegarde externalisée des données, permettant une sécurisation des données : **111 adhérents dont 96 communes et 15 EPCI.**
- ▶ Connecteur Net-entreprises pour le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu : **110 adhérents dont 95 communes et 15 EPCI.**
- ▶ Saisine par voie électronique : les collectivités territoriales doivent permettre aux usagers de les saisir par voie électronique : **54 adhérents dont 46 communes et 8 EPCI.**
- ▶ DPO (Délégué à la Protection de Données) chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données : **104 adhérents dont 89 communes et 15 EPCI.**
- ▶ Cabinet numérique : application mobile dédiée aux élus pour gérer les convocations électroniques : **17 adhérents dont 12 communes et 5 EPCI.**



TYPES D'ADHÉRENTS PAR PRESTATION

	Maintenance informatique	Transfert de compétence	Sauvegarde externalisée	E-parapheur	Connecteur Net-entreprise	Saisine par voie électronique	DPO	Cabinet numérique
COMMUNES	96	75	96	96	95	46	89	12
EPCI	18	4	15	18	15	8	15	5
TOTAL	114	79	111	114	110	54	104	17



- Maintenance informatique
- Transfert de compétence
- Sauvegarde externalisée
- E-parapheur
- Connecteur Net-entreprise
- Saisine par voie électronique
- DPO
- Cabinet numérique

CHIFFRES CLÉS EN 2022

4 989
4,5
114
96
18

Interventions
Agents
Adhérents
Communes
EPCI



MAINTENANCE INFORMATIQUE 96 COMMUNES ADHÉRENTES





ADHÉSIONS AUX PRESTATIONS PAR COMMUNE

PRESTATIONS	Maintenance informatique	Transfert de compétence	Sauvegarde externalisée	E-parapheur	Connecteur Net-entreprise	Saisine par voie électronique	DPO	Cabinet numérique
COMMUNES ADHÉRENTES								
ANDELNANS	x	x	x	x	x	x		
ANGEOT	x		x	x	x	x	x	
ANJOUTEY	x	x	x	x	x		x	
ARGIÉSANS	x	x	x	x	x	x	x	
AUTRECHENE	x	x	x	x	x		x	
AUXELLES HAUT	x	x	x	x	x		x	
AUXELLES-BAS	x	x	x	x	x		x	x
BANVILLARS	x	x	x	x				
BAVILLIERS	x		x	x	x	x	x	x
BERMONT	x	x	x	x	x		x	
BESSONCOURT	x		x	x	x	x	x	
BETHONVILLIERS	x	x	x	x	x		x	
BORON	x		x	x	x		x	
BOTANS	x	x	x	x	x		x	
BOURG S/CHÂTELET	x	x	x	x	x		x	
BOUROGNE	x	x	x	x	x	x	x	x
BREBOTTE	x	x	x	x	x		x	
BRETAGNE	x	x	x	x	x		x	
BUC	x	x	x	x	x	x	x	
CHARMOIS	x	x	x	x	x		x	
CHATENOIS LES FORGES	x		x	x	x	x	x	
CHAUX	x	x	x	x	x	x	x	
CHAVANATTE	x	x	x	x	x		x	
CHAVANNES LES GRANDS	x	x	x	x	x	x	x	
CHEVREMONT	x		x	x	x	x	x	
COURCELLES	x	x	x	x	x		x	
COURTELEVANT	x	x	x	x	x	x	x	
CRAVANCHE	x	x	x	x	x		x	
CROIX	x	x	x	x	x			
CUNELIÈRES	x		x	x	x	x	x	
DANJOUTIN	x		x	x	x	x	x	x
DELLE	x		x	x	x	x	x	
DENNEY	x	x	x	x	x	x	x	
DORANS	x	x	x	x	x		x	x
EGUENIGUE	x	x	x	x	x	x	x	
ELOIE	x	x	x	x	x	x	x	
ESSERT	x	x	x	x	x		x	x
ETUEFFONT	x	x	x	x	x		x	
EVETTE-SALBERT	x	x	x	x	x	x	x	



PRESTATIONS	Maintenance informatique	Transfert de compétence	Sauvegarde externalisée	E-parapheur	Connecteur Net-entreprise	Saisie par voie électronique	DPO	Cabinet numérique
COMMUNES ADHÉRENTES								
FAVEROIS	x	x	x	x	x	x	x	
FÊCHE L'ÉGLISE	x	x	x	x	x		x	
FELON	x	x	x	x	x	x	x	
FLORIMONT	x	x	x	x	x	x	x	
FONTENELLE	x	x	x	x	x		x	
FOUSSEMAGNE	x	x	x	x	x		x	
FRAIS	x		x	x	x	x	x	
FROIDEFONTAINE	x	x	x	x	x	x	x	
GIROMAGNY	x	x	x	x	x		x	
GRANDVILLARS	x		x	x	x	x	x	
GROSMAGNY	x	x	x	x	x		x	
GROSNE	x	x	x	x	x	x	x	
JONCHEREY	x		x	x	x	x	x	
LACHAPELLE S/CHAUX	x	x	x	x	x		x	
LACHAPELLE S/ROUGEMONT	x	x	x	x	x		x	
LACOLLONGE	x	x	x	x	x	x	x	
LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES	x	x	x	x	x			
LARIVIÈRE	x	x	x	x	x		x	
LEBETAIN	x		x	x	x			
LEPUIX	x		x	x	x		x	
LEPUIX NEUF	x	x	x	x	x		x	
LEVAL	x	x	x	x	x	x	x	
MENONCOURT	x	x	x	x	x		x	
MEROUX-MOVAL	x	x	x	x	x	x	x	
MÉZIRÉ	x	x	x	x	x		x	x
MONTBOUTON	x		x	x	x			
MONTREUX-CHÂTEAU	x	x	x	x	x	x	x	
MORVILLARS	x	x	x	x	x	x	x	x
NOVILLARD	x	x	x	x	x	x	x	
OFFEMONT	x		x	x	x	x	x	
PEROUSE	x	x	x	x	x	x	x	
PETIT-CROIX	x	x	x	x	x	x	x	
PETITEFONTAINE	x	x	x	x	x		x	
PETITMAGNY	x	x	x	x	x		x	
PHAFFANS	x	x	x	x	x	x	x	x
RÉCHÉSY	x	x	x	x	x		x	
RECOUVRANCE	x	x	x	x	x		x	
REPPE	x	x	x	x	x		x	



ADHÉSIONS AUX PRESTATIONS PAR COMMUNE

PRESTATIONS	Maintenance informatique	Transfert de compétence	Sauvegarde externalisée	E-parapheur	Connecteur Net-entreprise	Saisine par voie électronique	DPO	Cabinet numérique
COMMUNES ADHÉRENTES								
RIERVESCOMONT	X	X	X	X	X		X	
ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT	X	X	X	X	X	X	X	
ROPPE	X	X	X	X	X		X	
ROUGEGOUTTE	X	X	X	X	X	X	X	
ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU	X		X	X	X	X	X	
SERMAMAGNY	X		X	X	X		X	
SEVENANS	X	X	X	X	X	X	X	
ST DIZIER L'EVÊQUE	X	X	X	X	X		X	
ST GERMAIN LE CHATELET	X	X	X	X	X		X	X
SUARCE	X	X	X	X	X	X	X	
THIANCOURT	X		X	X	X		X	
URCEREY	X	X	X	X	X		X	X
VALDOIE	X		X	X	X	X	X	X
VAUTHIERMONT	X	X	X	X	X		X	
VELLESCOT	X	X	X	X	X	X	X	
VESEMONT	X	X	X	X	X	X	X	
VÉTRIGNE	X		X	X	X		X	
VÉZELOIS	X	X	X	X	X	X	X	
VILLARS LE SEC	X	X	X	X	X			
TOTAL	96	75	96	96	95	46	89	12





MAINTENANCE INFORMATIQUE 18 EPCI ADHÉRENTS





ADHÉSIONS AUX PRESTATIONS PAR EPCI

PRESTATIONS	Maintenance informatique	Transfert de compétence	Sauvegarde externalisée	E-parapheur	Connecteur Net-entreprise	Saisine par voie électronique	DPO	Cabinet numérique
EPCI ADHÉRENTS								
CCAS DELLE	X		X	X	X	X	X	
COM. COM.SOUS VOSGIENNE	X		X	X	X	X	X	X
COM. COM.SUD TERRITOIRE	X		X	X	X		X	
RPI BOTANS BERMONT DORANS SEVENANS	X	X	X	X	X		X	
SERTRID	X		X	X	X	X	X	X
SMICTOM	X		X	X	X	X	X	X
SMTC	X			X			X	X
SYNDICAT EAUX ST NICOLAS	X		X	X	X		X	
SYNDICAT EAUX GIROMAGNY	X		X	X	X	X	X	
SYNDICAT CES GIROMAGNY	X		X	X	X			
SYNDICAT PISCINE D'ÉTUEFFONT	X	X	X	X	X		X	
CENTRE DE GESTION	X		X	X	X	X	X	
SIVU DU SUNDGAU	X		X	X	X		X	
RPI DES CHAMPS SUR L'EAU	X	X	X	X	X	X	X	
SMIBA	X	X	X	X			X	
SI DU TILLEUL	X		X	X	X	X	X	
MIFE	X			X	X			
SYNDICAT FOURRIERE DEPARTEMENTALE	X			X				X
TOTAL	18	4	15	18	15	8	15	5



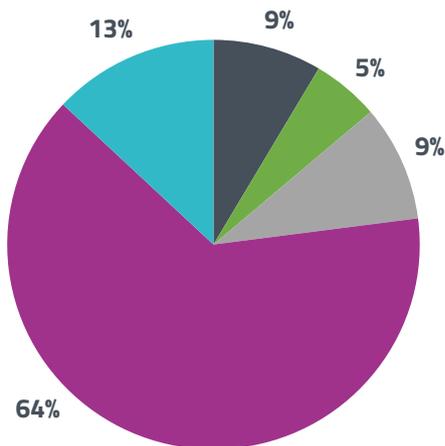
À NOTER...

Le début de l'année 2022 est marqué par une forte sollicitation due à la mise en place des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), de la prime inflation ainsi que la préparation du scrutin des Présidentielles.



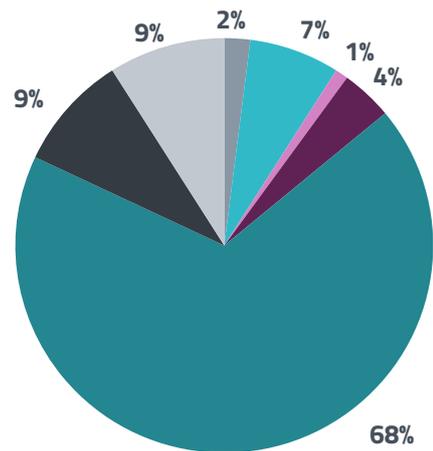
MAINTENANCE INFORMATIQUE

MODES D'INTERVENTION



- Atelier
- Déplacement
- Email
- Télémaintenance
- Téléphone

DOMAINES D'INTERVENTION



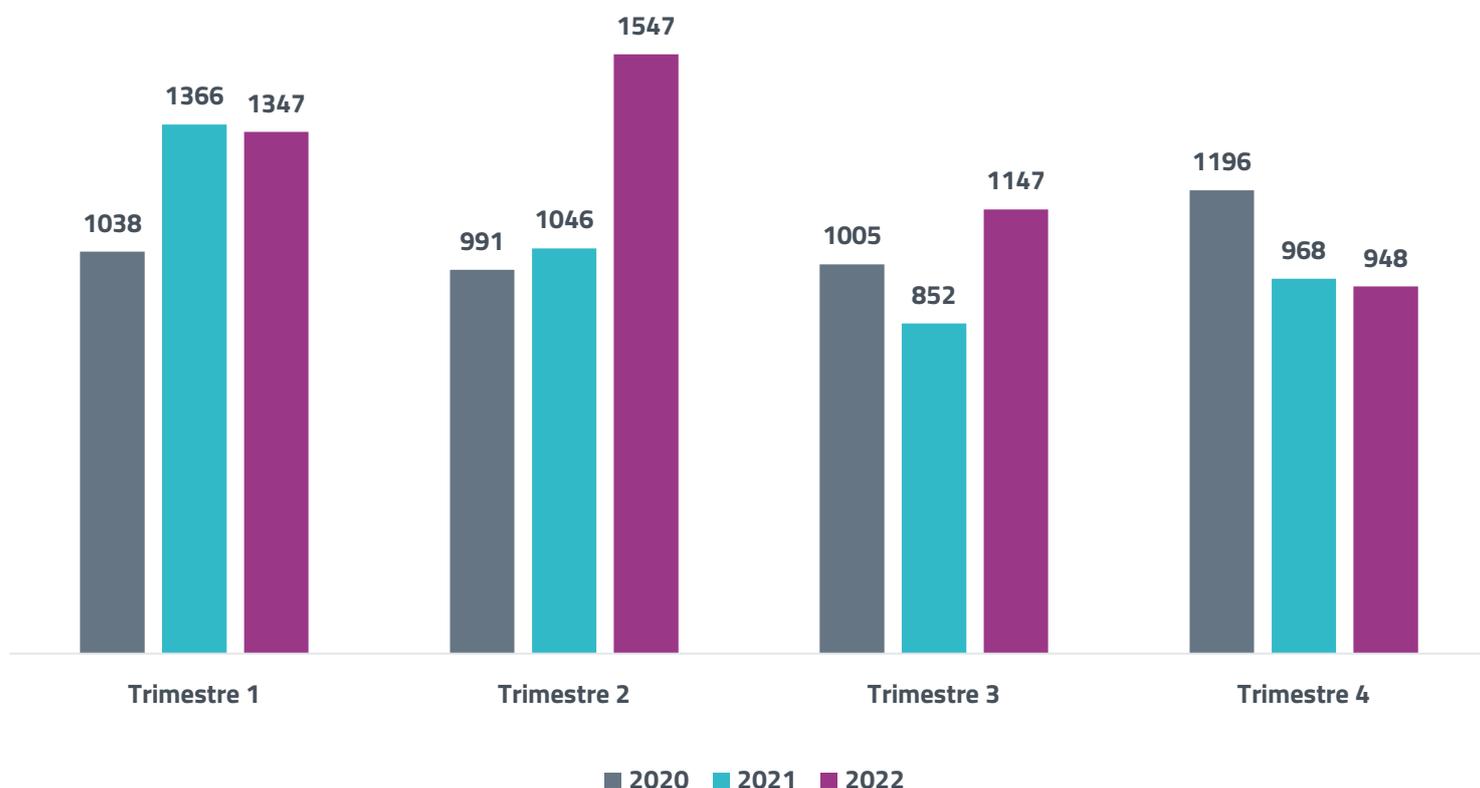
- Bureautique
- Formation
- Logiciel Mairie
- Système
- Divers
- Internet
- Matériel

NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR MOIS



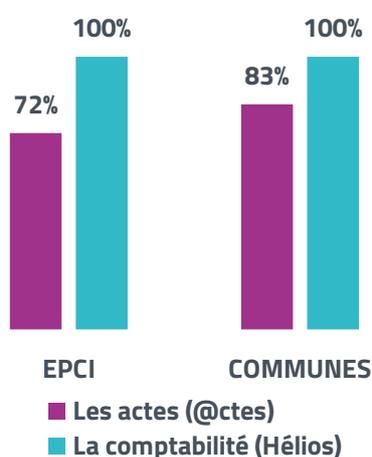


ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS PAR TRIMESTRE

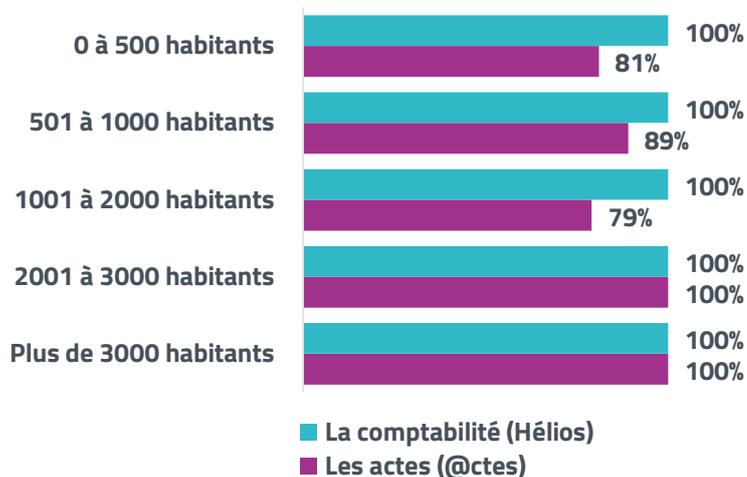


DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ET DE LA COMPTABILITÉ

PAR TYPE DE COLLECTIVITÉS

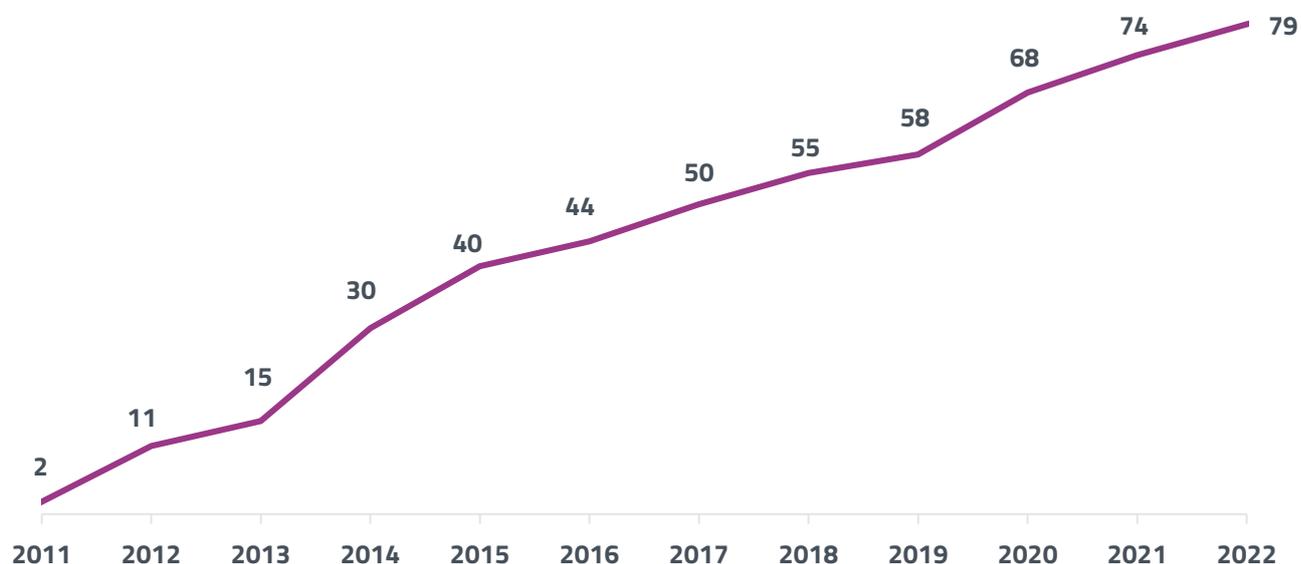


SELON LE NOMBRE D'HABITANTS DES COMMUNES

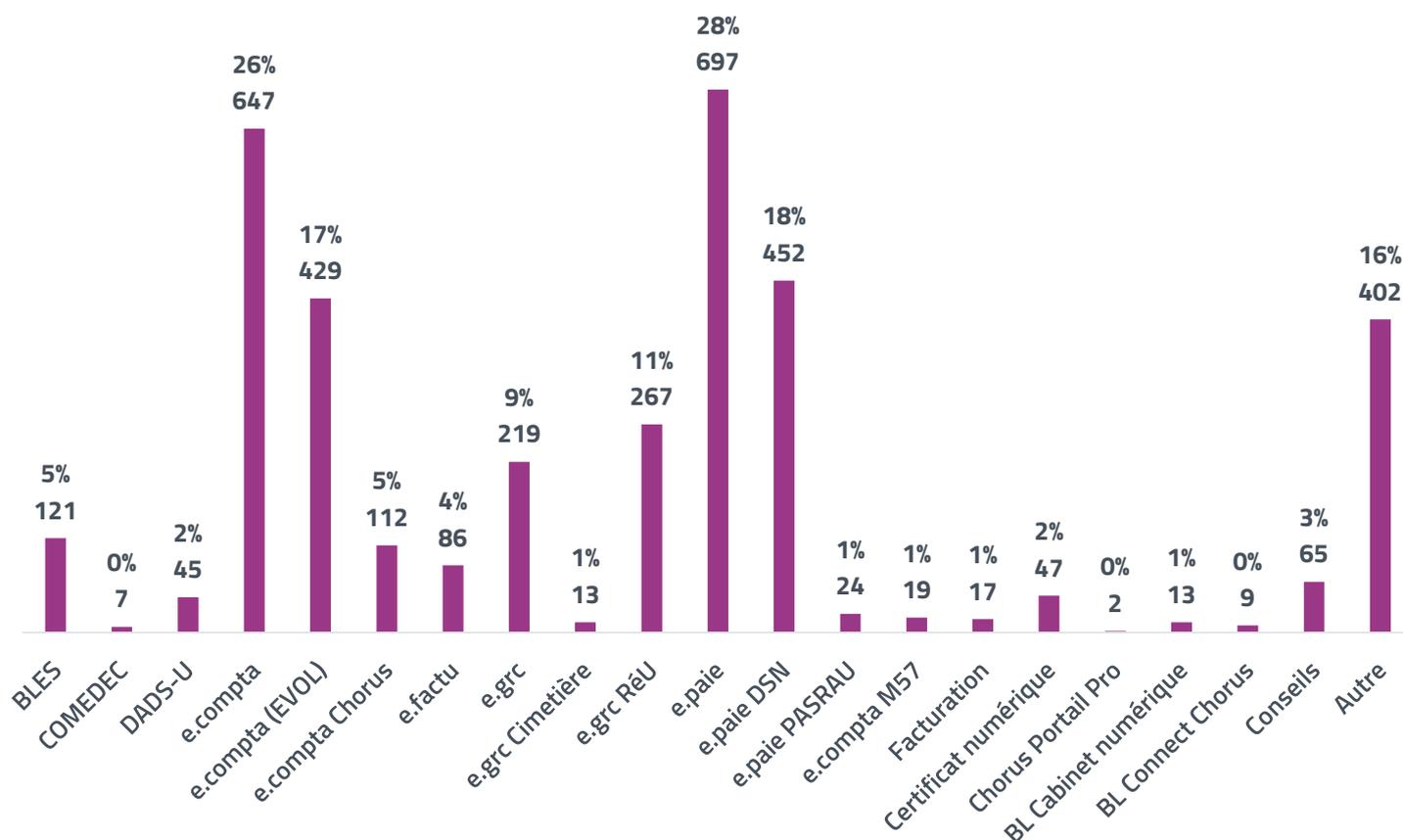




ÉVOLUTION DU TRANSFERT INTÉGRAL DE LA COMPÉTENCE INFORMATIQUE



LES INTERVENTIONS ANNUELLES PAR LOGICIEL MAIRIE





FORMATIONS EN INFORMATIQUE

Territoire d'énergie 90 propose aux adhérents du service informatique diverses formations gratuites aussi bien en bureautique que sur les logiciels métiers de l'éditeur Berger-Levrault, ou encore dans la protection des données.

Ces formations se déroulent le plus souvent au sein des locaux de Territoire d'énergie 90, et occasionnellement sur site (en Mairie).

FORMATIONS INFORMATIQUES

Les formations proposées par le syndicat s'adressent aux agents et aux élus des adhérents du service informatique (communes ou EPCI).

Elles se déroulent, la plupart du temps, dans les locaux de Territoire d'énergie 90 et sont assurées par les agents du service informatique.

Ces formations touchent à des domaines variés :

- ▶ la bureautique (Word, Excel, Powerpoint, Publisher, Internet),
- ▶ les progiciels Berger Levrault,
- ▶ le RGPD,
- ▶ la comptabilité.

PLUS DE FORMATIONS QU'EN 2021

En 2022, la crise sanitaire s'étant apaisée, sur les 35 formations prévues, 21 d'entre elles ont pu être maintenues. Elles se sont toutes déroulées dans les locaux de Territoire d'énergie 90 à Meroux-Moval.

On constate donc une baisse significative des formations annulées : 40% contre 62% en 2021. La principale raison d'annulation est le manque de personnes inscrites : il est fort probable que même si toutes les mesures sanitaires étaient respectées, les personnes ont été frileuses à s'inscrire aux formations en présentiel.

Enfin, les formations bureautique et RGPD sont celles qui rencontrent le moins de succès. Les formations sur les progiciels Berger Levrault répondent d'avantage aux besoins et attentes des adhérents.

FORMATION COMPTABLE M57

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs publics locaux. Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional.

Dès sa mise en place par le service informatique fin 2021, cette formation M57 qui permet d'assister l'ensemble des utilisateurs des progiciels de gestion financière dans la conduite du changement a rencontré un vif succès : les 3 sessions en 2022 ont permis de former pas moins de 21 agents sur le département.



CHIFFRES CLÉS EN 2022

35

Formations prévues

-7

Formations /2021

21

Formations effectuées

40%

Formations annulées

84

Participants

4.7/5

Satisfaction



INTITULÉ DE LA FORMATION	NOMBRE	PARTICIPANTS
INTERNET		
SURF	1 (annulée)	/
MESSAGERIE	1 (annulée)	/
EXCEL		
FORMULES	2 (annulées)	/
TABLEAUX CROISÉS	2 (annulées)	/
INITIATION	2 (1 annulée)	3
PERFECTIONNEMENT	2	8
WORD		
INITIATION	1 (annulée)	/
PERFECTIONNEMENT	1	4
POWERPOINT		
INITIATION	1	2
PUBLISHER		
INITIATION	1 (annulée)	/
EMAGNUS		
GESTION FINANCIÈRE	2	5
PAIE	1	4
GESTION CIMETIERES	2	5
FIN D'ANNÉE	3	8
GESTION DU BUDGET	1	3
DETTE IMMO	2 (1 annulée)	5
BL CITOYENS	2 (1 annulée)	1
RGPD		
SENSIBILISATION	5 (3 annulées)	15
COMPTABILITÉ		
NOMENCLATURE M57	3	21
TOTAL	35 FORMATIONS PROGRAMMÉES DONT 14 ANNULÉES	84



BON À SAVOIR...

Pour en savoir plus formations proposées ou pour connaître le processus d'inscription, connectez-vous sur notre site internet : www.territoiredenergie90.fr/les-formations.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE





RESSOURCES HUMAINES

2022 est marqué par un mouvement de personnel. En effet, l'équipe de Territoire d'énergie 90 s'est enrichie d'un agent supplémentaire : elle comptait au total 13 personnes en décembre.

3 nouveaux agents ont rejoint les rangs du syndicat : 1 au service informatique, 1 au service énergie et 1 autre à mi-temps sur chacun des 2 services.

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT...

En 2022, Territoire d'énergie 90 compte 13 agents, 4 relevant de la filière administrative et 9 de la filière technique. Tous sont à temps plein et 2 postes sont en CDD (Contrat à Durée Déterminée) renouvelable (1 Conseiller en Énergie et 1 assistant au service énergie et technicien informatique).

1 DÉPART ET 3 ARRIVÉES

2022 est marqué par un mouvement du personnel. En effet, l'agent arrivé en 2020 au sein du service CEP a quitté le syndicat pour partir vers de nouveaux projets professionnels.

3 nouveaux agents sont venus agrandir les rangs de l'équipe de Territoire d'énergie 90 :

- 1 technicien informatique (arrivé le 01/06/2022),
- 1 technicien informatique et assistant du service énergie (arrivé le 01/06/2022),
- 1 technicienne CEP (arrivée le 05/12/2022).

FORMATION DE L'ÉQUIPE...

Tout un panel de formations existe pour renforcer les compétences des agents ou en acquérir de nouvelles.

Plusieurs structures sont présentes avec des formations en présentiel et en distanciel :

► le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) offre un choix très large de formations, dans tous les secteurs d'activité et pour tous les métiers.

► notre fédération la FNCCR, (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) propose des formations sur les thèmes de l'énergie, du numérique et de l'eau.

► Berger Levrault, prestataire de Territoire d'énergie 90 des logiciels métiers spécifiques aux communes, propose un panel de formations dédiées à leurs logiciels et à leurs évolutions.

L'accompagnement du personnel se traduit également par la réalisation d'un entretien individuel annuel, l'évaluation des compétences et l'élaboration d'un plan de formation.

ACTION SOCIALE

AIDES DU CNAS

2 852 € versés
553 € d'avantages

BONS D'ACHAT

4 014 € versés

CHÈQUES DÉJEUNERS

1 796 € de chèques de 4€

9 215 € d'aides versées

SÉCURITÉ PRÉVENTION

1 jour de formation SST
(sauveteurs secouristes du travail)

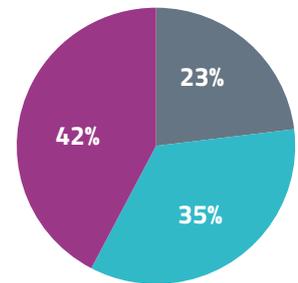
1 assistante prévention

5 agents formés aux extincteurs

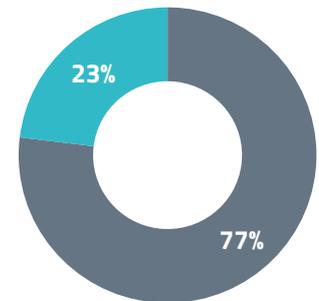
5 agents Sauveteurs Secouristes du Travail



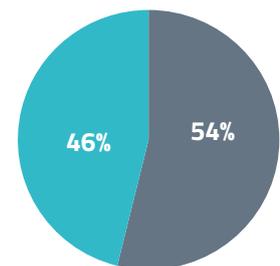
SERVICE	NOMBRE D'AGENTS
ADMINISTRATION GENERALE	3
Direction	1
Assistante de Direction et RH	1
Communication	1
SERVICE ENERGIE	4,5
Travaux	1
Concession & groupement d'achat	1
Système d'information géographique (SIG)	1
Conseil en Energie Partagé (CEP)	1
Assistant administratif	0,5
SERVICE INFORMATIQUE	5,5
Direction	1
Techniciens	3,5
Protection des données (RGPD)	1
EFFECTIF TOTAL	13



■ Administration Générale
 ■ Service énergie
 ■ Service informatique



■ Agents techniques
 ■ Agents administratifs



■ Femmes
 ■ Hommes

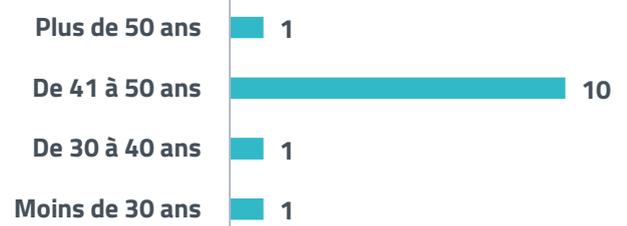
DÉLÉGUÉS AU CNAS

Territoire d'énergie 90 adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis le 15 janvier 2004.

Cette association permet de faire bénéficier aux agents du syndicat de divers avantages sociaux comme l'aide aux vacances ou le Noël des enfants.

Il y a 2 délégués locaux qui représentent le CNAS :

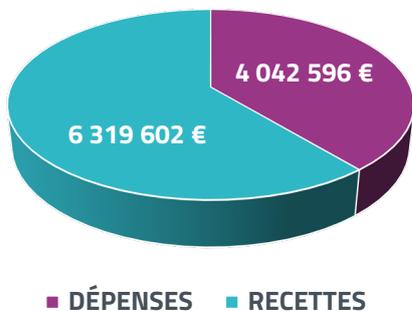
- ▶ un représente les élus : Pierre-Jérôme COLLARD, délégué de Belfort,
- ▶ l'autre représente les agents :Christelle WIEDER.





COMPTE DE RÉSULTAT 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DÉPENSES	1 698 981 €	2 343 615 €	4 042 596 €
RECETTES	4 275 343 €	2 044 260 €	6 319 602 €
SOLDE	2 576 362 €	-299 355 €	2 277 006 €



Excédent de fonctionnement 2 277 006 €

Résultat de fonctionnement excédentaire pour 2022 mais à tempérer.

En effet, 280 661 € de subventions « Fonds Transition Énergétique » octroyées aux communes pour 2021 et 2022 restaient à verser au 31/12/2022.

De même, les subventions au titre de la redevance sur l'éclairage public qui n'ont pas été mandatées.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2018 À 2022

2018	917 977 €
2019	689 331 €
2020	411 154 €
2021	1 495 621 €
2022	2 277 006 €

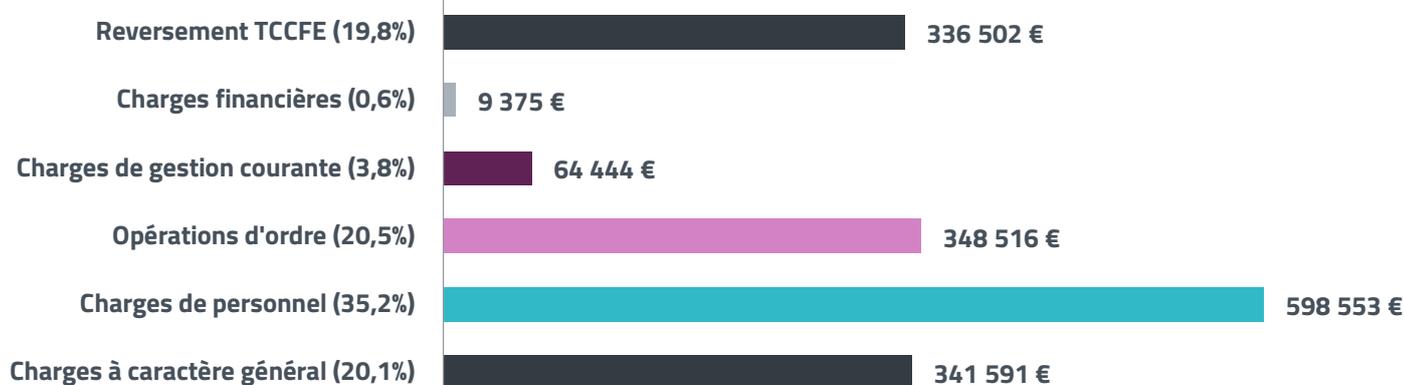


CHIFFRES CLÉS EN 2022

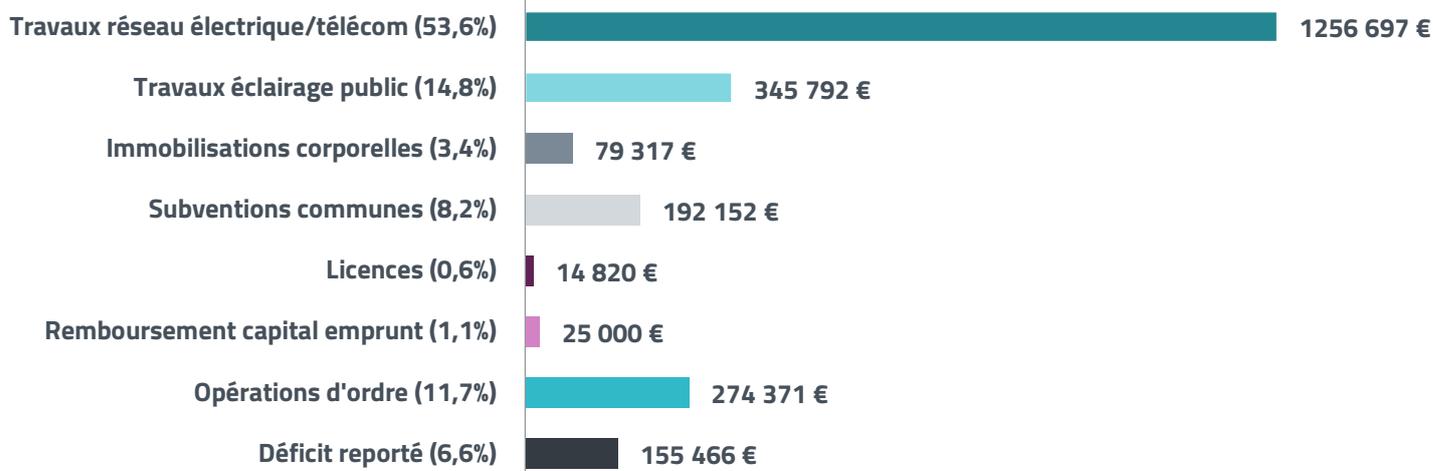
13	Agents, tous à temps plein
7	Femmes
6	Hommes
44	Ans (en moyenne)
10	Titulaires
3	Contractuels
10	Techniciens
3	Administratifs
35%	Budget de fonctionnement



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

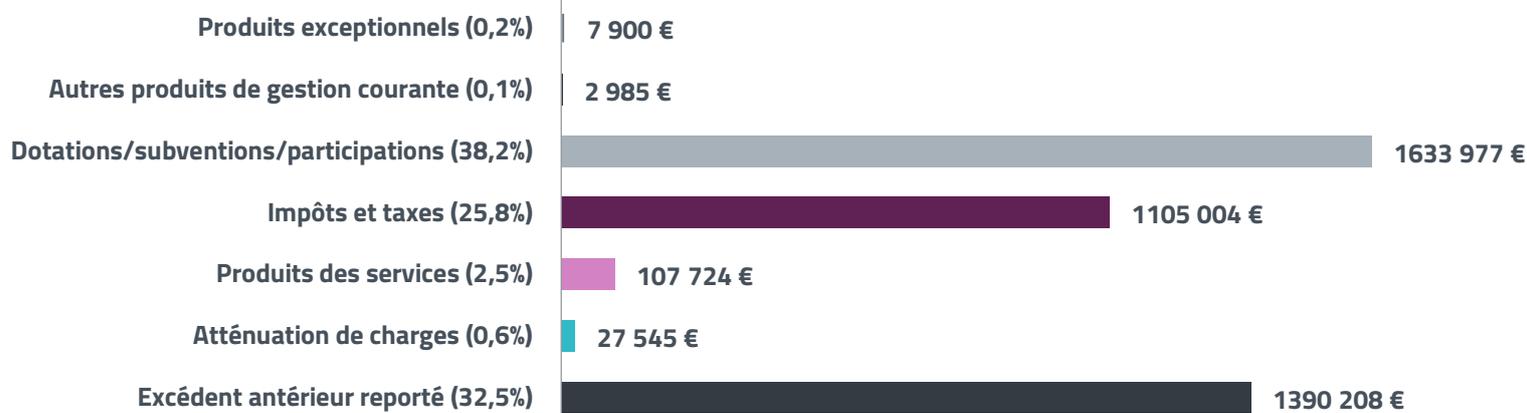


DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

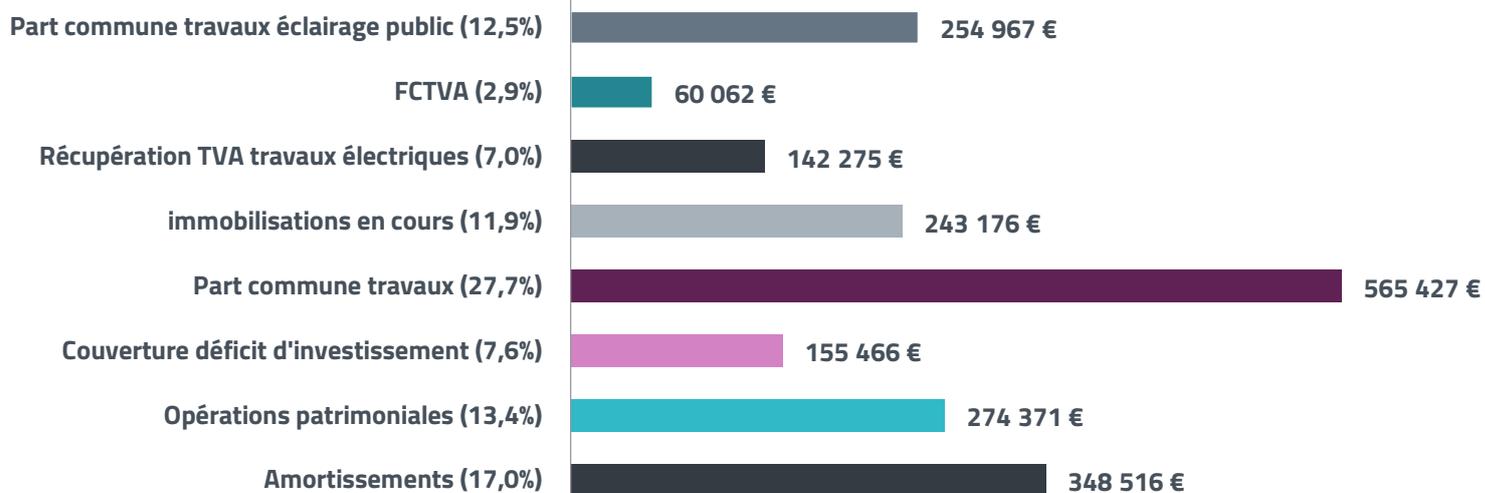




RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



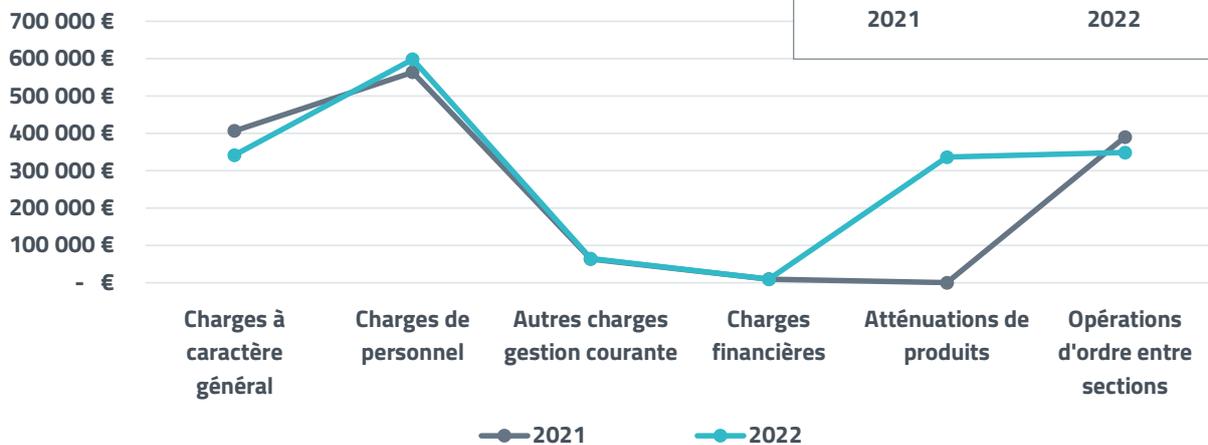


ÉVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE 2021 À 2022

Le détail de l'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2022 montre une relative constance sauf la rubrique « Atténuations de produits » qui passe de 0 € en 2021 à 336 502 € en 2022.

Il s'agit du 1^{er} reversement aux communes de moins de 2 000 habitants, de 33 % de la taxe sur l'électricité perçue sur leur territoire durant l'année 2021, d'où l'augmentation conséquente des charges de fonctionnement.

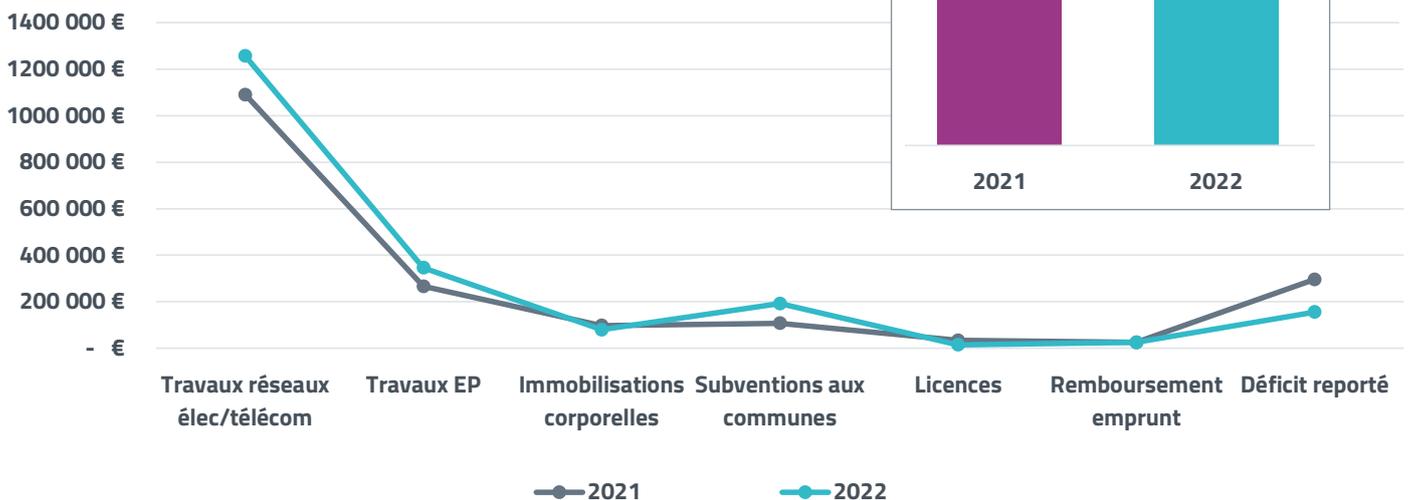
Augmentation conséquente des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2022 : **+ 18,5 %**.



ÉVOLUTION DES CHARGES D'INVESTISSEMENT DE 2021 À 2022

Les dépenses d'investissements sont stables. On constate une augmentation des dépenses sur les travaux d'enfouissement et des subventions aux communes.

Augmentation des dépenses de d'investissement entre 2021 et 2022 : **+ 11,5 %**.

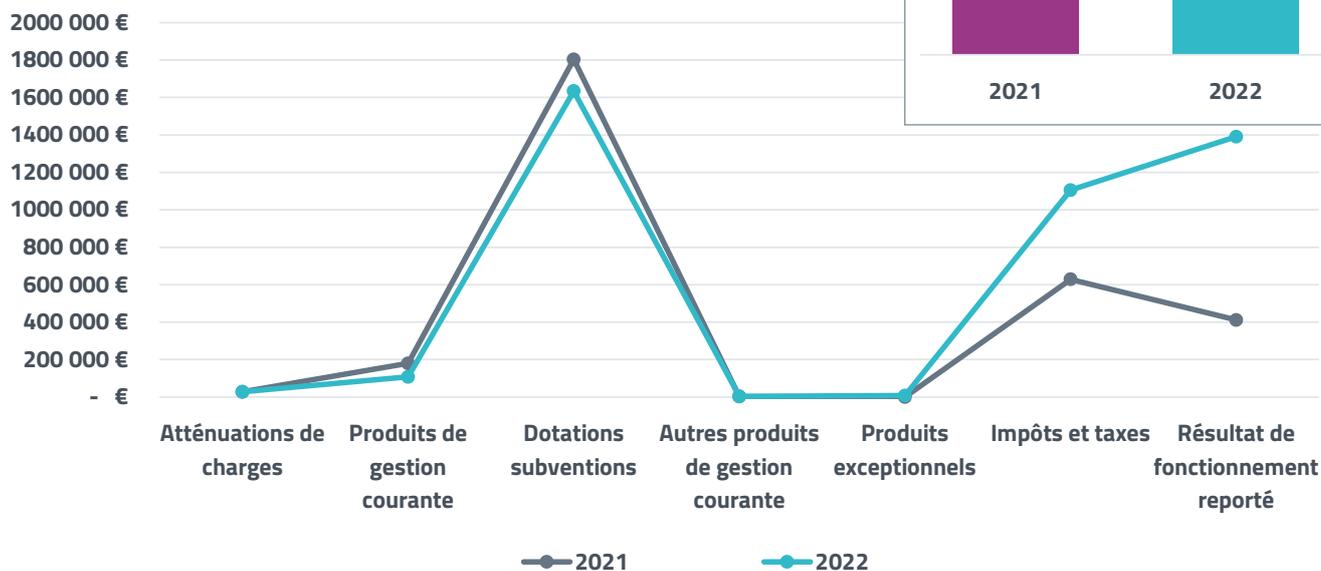




ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2021 À 2022

Le montant total des recettes de fonctionnement est en augmentation de 40 % par rapport à 2021 principalement grâce au résultat reporté de 2021.

Augmentation très importante des recettes de fonctionnement entre 2021 et 2022 : + 40 %.

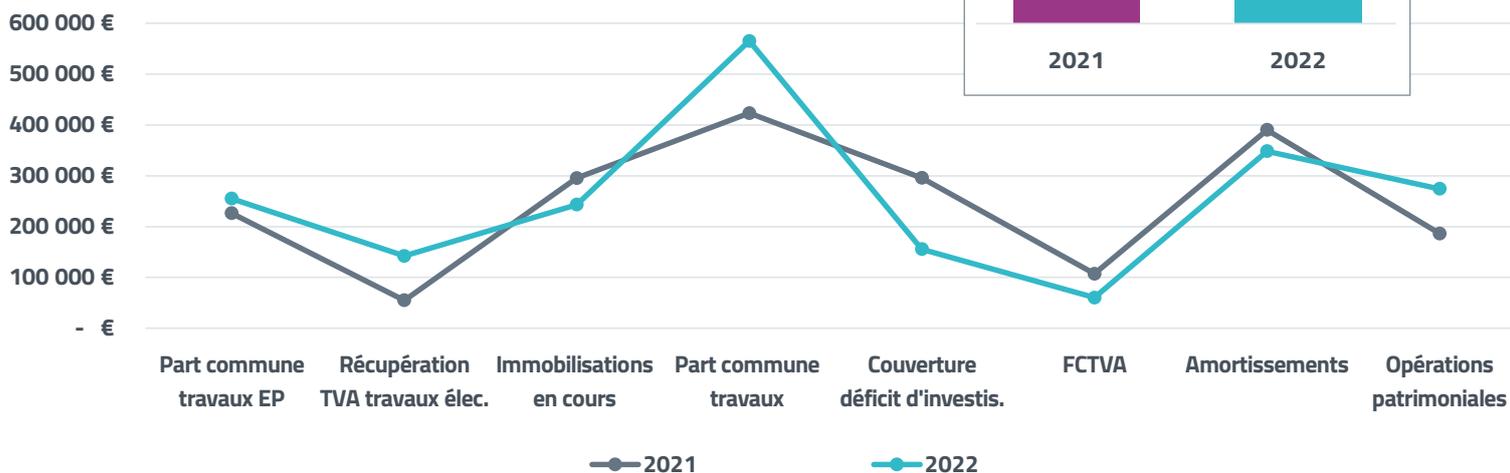


ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2021 À 2022

Les recettes d'investissement sont stables entre 2021 et 2022 (+ 3,3 %) et l'augmentation est principalement due à des opérations d'ordre sur les amortissements des immobilisations.

La recette la plus importante correspond à la part des communes sur les travaux des réseaux (électrique et télécom).

Stabilité des recettes d'investissement entre 2021 et 2022 : + 3.3 %.



2022



ADRESSE

1 Avenue de la Gare TGV
La Jonxion 1 - Tour 5
90400 MEROUX-MOVAL

CONTACT

Tél. : 03.39.03.43.25
contact@territoiredenergie90.fr
www.territoiredenergie90.fr

Notre énergie au service de vos énergies